

par habitant (aujourd'hui, en 1894, il n'y a pas de circulation à découvert dans la Grande-Bretagne, voir plus haut page 606); elle excédait aussi la circulation à découvert de la France qui, en 1870, ne s'élevait qu'à 6 fr. 38 par tête¹.

La loi de 1870 avait un dessein politique, non moins qu'économique; il s'agissait moins de préserver l'Allemagne du Nord d'un excès de circulation de billets, dont elle ne souffrait pas, puisqu'elle ne les présentait pas au remboursement, que de préparer l'uniformité monétaire et de fortifier l'autorité du pouvoir fédéral. Cette loi fixait dans ses limites actuelles la faculté d'émission de billets pour chaque banque et en plaçait le contrôle dans les attributions du pouvoir fédéral à Berlin; une nouvelle loi, dans un délai de deux ans, devait régler définitivement le régime des banques dans la Confédération.

Les événements de 1870-71 et les prodigieux succès de l'Allemagne rendirent beaucoup plus complète et plus autoritaire la réforme projetée. La loi du 7 avril 1875 institua la Banque de l'Empire, *Reichsbank*. La Banque de Prusse disparut, moyennant une indemnité de 15 millions de marks (18,750,000 francs), et ses actionnaires purent échanger leurs titres contre les actions de la nouvelle Banque.

A certains points de vue, les auteurs du nouveau régime allemand s'inspirèrent de l'Act de 1844 sur la Banque d'Angleterre. Ainsi, l'on fixa à un chiffre déterminé, 385 millions de marks, approximativement 481 millions de francs, la circulation à découvert, c'est-à-dire excédant l'encaisse métallique, que l'ensemble des Banques privilégiées pouvait émettre en franchise d'impôts. Au delà de ce chiffre, tous les billets émis à découvert supportent un impôt colossal de 5 p. 100. Il fut stipulé, en outre, ce qui rappelle aussi l'Act de 1844 en Angleterre, que la Banque de l'Empire profiterait des droits d'émission que d'autres établissements abandonneraient volontaire-

¹ Voir dans l'*Annuaire de l'Économie politique*, de Maurice Block, pour 1870 (pages 384-388), l'analyse de la loi votée le 27 mars 1870 sur les Banques et la circulation fiduciaire par le Parlement de l'Allemagne du Nord.

ment ou non. Dans les 385 millions de marks de circulation à découvert autorisés en franchise, la Banque de l'Empire figurait pour 250 millions de marks (312 millions de francs). Les Banques d'émission existantes, autres que celle de l'Empire, ne peuvent, en dehors des limites de l'État qui leur a accordé ce droit, se livrer à des opérations de banque au moyen de succursales ou d'agents ni s'y intéresser comme associées. D'autres dispositions encore avaient pour objet de gêner ou de circonscrire étroitement le fonctionnement des Banques d'émission, et de préparer leur disparition graduelle au profit de la *Reichsbank*. Aussi, de 1875 à 1886, sur les 32 banques qui, outre la Banque de Prusse devenue Banque de l'Empire, jouissaient du droit d'émission, 15 avaient disparu, et la *Reichsbank* pouvait émettre à découvert 273.8 millions de marks libres d'impôts, au lieu des 250 millions qui lui étaient primitivement octroyés.

Le nombre des Banques d'émission s'est encore considérablement réduit depuis 1886; à ce moment il y en avait encore 17; nous n'en trouvons plus que 8, en dehors de la *Reichsbank*, 9 avec elle, dans les documents allemands concernant l'année 1893. Ces 9 banques sont la *Reichsbank* (Banque de l'Empire), les Banques de Breslau, de Francfort, la Banque de Bavière, la Banque de Saxe à Dresde, la Banque de Wurtemberg, la Banque de Bade, la Banque pour l'Allemagne du Sud (*Bank für Suddeutschland*), la Banque de Brunswick. Le privilège de la Banque de Breslau, qui figure parmi les précédentes, a expiré le 1^{er} janvier 1894, et son pouvoir d'émission est passé à la Banque de l'Empire¹. En 1894, il n'y a donc plus que huit Banques d'émission en Allemagne, la *Reichsbank* comprise, au lieu de 33 qui existaient en 1875.

Ainsi, la loi allemande de 1875 a été, sous beaucoup de rapports, une imitation de la loi anglaise de 1844; elle a été faite en défiance de l'émission des banques et en hostilité au régime de la pluralité des établissements d'émission. Elle a obtenu le but

¹ *Statistisches Jahrbuch für das Deutsche Reich*, 1894, page 122.

désiré, puisque les banques d'émission disparaissent les unes après les autres, qu'il n'en reste plus une seule dans l'ancien Royaume de Prusse, celui d'avant 1866, et qu'il ne s'en trouve que trois, outre la *Reichsbank*, dans le territoire de l'ancienne Confédération de l'Allemagne du Nord. Il sera plus difficile, sans doute, de faire disparaître les sept banques qui subsistent encore, en outre de la Banque de l'Empire; le particularisme des États de l'Allemagne du Sud, celui de la Saxe aussi, et la glorieuse histoire, en même temps que l'énorme importance financière de la ville de Francfort, s'y opposeront sans doute. Cependant, le magnifique passé et les éclatants services de la Banque de Hambourg dont nous avons parlé plus haut (pages 438-439) ne l'ont pas préservée de la liquidation, que lui ont imposée la jalousie de M. de Bismarck et l'esprit de centralisation impérial. En 1894 le pouvoir d'émission à découvert et en franchise d'impôts de la *Reichsbank* est de 293,400,000 marks au lieu des 250 millions fixés en 1875; cette augmentation tient uniquement au pouvoir d'émission qui lui est échu des Banques disparues. Celui des sept autres Banques qui survivent est de 91,600,000 marks, soit moins du tiers de celui de la *Reichsbank*¹. Toutes ces banques réunies ont un pouvoir d'émission à découvert, en franchise d'impôts, de 385 millions de marks (approximativement 481 millions de francs), chiffre fixé par la loi de 1875 et demeuré inchangé.

CONSTITUTION ET ADMINISTRATION DE LA REICHSBANK. — Héritière de la Banque de Prusse, la *Reichsbank* continue à être gérée par l'État. D'après sa charte, sa mission est de « régler la circulation monétaire de l'Empire, de faciliter les paiements par compensation, et de pourvoir à l'emploi des capitaux ». Son siège principal est à Berlin; elle peut fonder autant de succursales qu'elle veut et doit en créer partout où le Conseil fédéral l'ordonne. Le chancelier de l'Empire exerce une action directe sur la Banque et est président du Conseil de surveillance. L'autorité administrative et exécutive dans la Banque appartient à un Conseil de direction, composé d'un

¹ *Statistisches Jahrbuch für das Deutsche Reich*, 1894, page 122.

président et de membres nommés à vie par l'empereur sur la proposition du Conseil fédéral. La gestion de la Banque est vérifiée par la Cour des Comptes de l'Empire. Les statuts de la Banque de l'Empire sont établis par l'Empereur d'accord avec le Conseil fédéral. De dix ans en dix ans, à partir du 1^{er} janvier 1894, après dénonciation préalable un an à l'avance, l'Empire peut, en vertu d'une ordonnance impériale rendue d'accord avec le Conseil fédéral, soit supprimer la Banque, et acheter ses immeubles au prix porté sur les livres, soit acquérir toutes les actions à leur valeur nominale.

Les actionnaires de la banque ne participent à l'administration que par l'assemblée générale et par un comité permanent de contrôle qu'ils nomment et qui a des attributions de surveillance, mais non de direction.

Le capital de fondation de la Banque monte à 120 millions de marks (150 millions de francs en chiffres ronds), divisés en 40,000 actions de 3,000 marks (3,750 francs). Les bénéfices de chaque exercice sont répartis comme il suit : 4 1/2 p. 100 sur le capital aux actionnaires; 20 p. 100 de ce qui reste au fonds de réserve, tant que celui-ci n'atteint pas le quart du capital social; 50 p. 100 du surplus à l'Empire et 50 p. 100 aux actionnaires jusqu'à ce que leur dividende atteigne 8 p. 100; au delà de ce chiffre, 75 p. 100 reviennent à l'Empire et 25 p. 100 seulement aux actionnaires. Le fonds de réserve complète les dividendes inférieurs à 4 1/2 p. 100.

La Banque de l'Empire Allemand (*Reichsbank*) se trouve ainsi, au point de vue de sa gestion, dans une situation analogue à celle de nos sociétés en commandite, le gérant ici étant l'État, les actionnaires représentant les commanditaires, dépourvus de toute influence sur la direction, et n'ayant qu'un droit de contrôle et de surveillance pour constater la régularité des opérations et l'observation des statuts ou protester contre la violation de ceux-ci et les irrégularités. Au point de vue de la distribution des bénéfices aussi, la *Reichsbank* ressemble à certaines sociétés en commandite qui, une fois l'intérêt servi aux commanditaires, font sur le reliquat une part énorme au gérant, allant parfois

jusqu'à la moitié des bénéfices au delà de l'intérêt, mais excédant très rarement cette moitié, comme le fait l'État allemand pour la Reichsbank au delà de 8 p. 100 aux actionnaires.

Par ces côtés, et quoiqu'elle soit constituée par actions, la Reichsbank est bien une banque d'État.

Les opérations de la Banque de l'Empire comprennent les achats de métaux précieux, l'escompte, les prêts contre nantissement de valeurs ou de métaux précieux, l'achat et la vente d'effets publics, les recouvrements pour le compte des particuliers ou des établissements publics et les paiements moyennant provision; la prise en dépôt ou en comptes courants de sommes productives ou non d'intérêts, et, dans ce dernier cas, jusqu'à concurrence du montant du capital social et du fonds de réserve, enfin la conservation d'objets précieux. La Banque doit fournir des billets en échange des lingots d'or, sur le pied de 1,392 marks par 500 grammes d'or, ce qui est une réminiscence de l'Act britannique de 1844 (voir plus haut, page 604).

La Banque peut émettre des billets suivant ses besoins. Sa circulation doit toujours être couverte par son encaisse pour un tiers et, pour le surplus, par des effets escomptés à trois mois au plus et portant, en principe, trois signatures, mais, au minimum, deux d'une solvabilité reconnue. En outre, la Banque est soumise, quant à ses émissions de billets, à la règle déjà énoncée (page 631), à savoir: elle peut en émettre, sans qu'ils soient grevés d'impôts, jusqu'à concurrence de l'encaisse et de 250 millions de marks au delà de cette encaisse, plus la somme de billets correspondant au droit d'émission, qu'elle peut avoir acquis ou qu'elle peut avoir hérité d'autres banques qui jouissaient de ce droit et qui le lui ont cédé ou qui l'ont abandonné ou ont disparu; c'est ainsi que, au 1^{er} janvier 1894, le chiffre de billets qu'elle peut émettre à découvert, en franchise d'impôts, se trouve porté à 293,400,000 marks, environ 366 millions de francs; au delà de cette somme de 293,400,000 marks, les billets à découvert sont frappés de la taxe énorme de 5 p. 100.

Telle est la constitution de la Reichsbank : il est visible que les hommes d'État qui constituèrent cet établissement se préoccupaient beaucoup plus du régime monétaire, en tant qu'il pouvait être affecté par la circulation des billets des banques, que du côté commercial, de l'escompte et des diverses opérations de crédit par lesquelles les banques peuvent aider au mouvement des affaires.

On a vu plus haut que, en 1893, il restait, en Allemagne, la Reichsbank comprise, neuf établissements jouissant du droit d'émission (un d'eux a disparu le 1^{er} janvier 1894). Ces neuf établissements avaient ensemble un capital de 222 millions 672,000 marks (278 millions de francs en chiffres ronds) et un fonds de réserve de 46,023,000 marks (57 millions et demi de francs). La circulation de billets de toutes les banques atteignait 1,158,320,000 marks (1,447 millions de francs approximativement); sur ces 1,158,320,000 marks de billets, il s'en trouvait 186,655,000 seulement (233 millions de francs) à découvert, ce qui veut dire que l'encaisse atteignait 971 millions 665,000 marks (1,214 millions de francs ¹) ou 83.90 p. 100 du montant des billets. Tandis que les neuf banques existantes pouvaient émettre, en franchise d'impôts, 385 millions de marks à découvert, elles n'en avaient émis que 186 millions, n'usant pas de la moitié de leur droit. En ce qui concerne la Reichsbank seule, sa circulation, en 1893, atteignait 984,827,000 marks (1,231 millions de francs), dont 108 millions 815,000 marks seulement (161 millions de francs en chiffres ronds) à découvert, tandis qu'elle jouissait d'une faculté d'émission à découvert et en franchise d'impôts de 293 millions de marks; elle n'avait ainsi usé de ce pouvoir que dans

¹ Ce chiffre excède dans une très légère mesure l'encaisse métallique proprement dite, parce que les banques sont autorisées à comprendre dans leur encaisse les bons de caisse du Trésor dont il va être parlé; mais ils sont en quantité peu considérable. En réalité, l'encaisse métallique était de 921,735,000 marks, les *kassenscheine* du gouvernement possédés par les banques montaient à 24,808,000 marks; enfin, les billets d'autres banques détenus par les 9 banques d'émission atteignaient 25,122,000 marks; ce sont ces trois chapitres qui forment les 971,665,000 marks de l'encaisse totale.

la limite de 37.54 p. 100. D'autre part, l'encaisse de la Reichsbank, qui était de 876,012,000 marks¹ (1 milliard 95 millions de francs), couvrait environ 88.95 p. 100 de la circulation.

Ainsi, *l'on remarque en Allemagne le mouvement auquel on assiste dans le monde entier, à savoir la diminution de la quantité de billets de banque non couverts par l'encaisse; la législation très restrictive des banques en Allemagne y contribue, mais le faible recours au droit d'émission à découvert en franchise prouve que cette rigueur de la législation est loin d'être la cause unique ou principale de cette situation.*

Ce qui frappe, d'autre part, aussi, c'est *la faible quantité de billets avec laquelle l'Empire allemand, qui compte aujourd'hui 50 millions d'âmes et qui a un grand commerce et une activité économique considérable, fait face à ses besoins.* Aux billets des banques, il faut joindre également les bons de caisse en coupures de 5, 20 et 50 marks, émis par le Trésor Impérial (*Reichskassenscheine*), en vertu d'une loi du 30 avril 1874, à concurrence d'une somme de 184 millions de marks (230 millions de francs environ); mais les bons de caisse du Trésor et les billets de banque réunis ne montent qu'à 1,342,300,000 marks (1,677 millions de francs approximativement); ce n'est pas la moitié du chiffre de la circulation de la Banque de France, laquelle montait, au 15 juillet 1894, à 3 milliards 470 millions de francs. La France est, sans doute, un peu plus riche que l'Allemagne, mais sa population est bien moins considérable; *et ces chiffres comparés de la circulation fiduciaire dans les deux pays font ressortir que les habitudes de paiements perfectionnés, chèques, virements, compensations de toutes sortes, sont beaucoup plus répandues en Allemagne qu'en France.*

La Reichsbank, comme la Banque d'Angleterre et comme la Banque de France, quoique, à un degré un peu moindre jusqu'ici, surtout que la première, tend à être beaucoup moins une institution de crédit qu'un établissement de paiement, de recouvrement, d'encaissement, de règlements de comptes, en

¹ Tous ces chiffres sont tirés du *Statistisches Jahrbuch für das Deutsche Reich*, 1894, page 122.

un mot. C'est à cette fonction que doivent aboutir et se réduire, on l'a vu, toutes les grandes banques qui sont le pivot de la circulation d'un pays. A la fin du 1^{er} trimestre de 1894, la Banque d'Allemagne avait une somme de comptes courants et de dépôts des particuliers montant à 511,500,000 francs, un portefeuille commercial de 763 millions de francs et des avances sur gages mobiliers pour 124 millions de francs¹. Les capitaux, lui appartenant ou en dépôt chez elle ou obtenus par l'émission de billets, qu'elle avait engagés ainsi dans des opérations de crédit, ne montaient donc qu'à 887 millions de francs. C'est un faible chiffre pour l'énormité des affaires qui se font en Allemagne; c'est une somme insignifiante par rapport aux capitaux engagés dans des opérations de crédit par l'ensemble des banques américaines ou anglaises (voir pages 538-543 et 606-608).

INCONVÉNIENTS D'UNE BANQUE D'ÉTAT. — Ce principe d'une banque d'État doit être regardé comme vicieux. Quoique l'activité de la *Reichsbank* soit, pour la plus grande partie, réduite, en ce qui concerne le crédit proprement dit, à un chiffre restreint de portefeuille où doivent surtout entrer des effets, comme en Angleterre et en France (voir page 624) très proches de l'échéance, et d'autre part à des prêts sur titres dans des proportions modiques, *c'est une grave responsabilité que prend l'État de s'arroger le droit d'accepter ou de refuser du papier de commerce, de déterminer les titres sur lesquels la Reichsbank prêtera; c'est en même temps un moyen de pression indu dans les élections. Toutes les objections que l'on doit élever contre l'extension, au delà du nécessaire ou de l'incontestablement utile, des attributions de l'État, se dressent avec force dans le cas dont il s'agit*². Alors même que la Banque de l'Empire s'acquitterait très convenablement de sa tâche technique, les inconvénients généraux, sociaux et politiques,

¹ *Bulletin de Statistique et de Législation comparée*, avril 1894, page 460.

² Voir notre ouvrage *L'État moderne et ses fonctions*, 2^e édition, 1891. Nous donnons aussi dans le quatrième volume de cet ouvrage un résumé succinct de notre doctrine sur l'État.

de cette institution n'en demeureraient pas moindres. Dans diverses circonstances, d'ailleurs, les inconvénients même directs d'une institution de ce genre éclatent. Il suffit de rappeler tout le bruit que fit, il y a quelques années, la mesure prise par le prince de Bismarck, agissant en tant que chancelier de l'Empire et en vertu de l'autorité qui lui est dévolue sur la *Reichsbank* en ce caractère (voir plus haut, page 633), quand il interdit à cet établissement de faire désormais des prêts sur les fonds russes. Cette brutale intrusion de la politique dans les affaires de banque est de tout point condamnable.

LE PROJET DE BANQUE NATIONALE DE RICARDO. — LE BUT ET LES DÉTAILS DE CE PROJET. — SES INCONVÉNIENTS NOMBREUX, SANS AUCUN AVANTAGE. — Ricardo avait bien fait un projet de banque d'État ou, comme il l'appelait, un projet de banque nationale. Mais, à vrai dire, quand on examine attentivement son plan, on voit que le mot de banque s'appliquait très mal à l'institution qu'il avait en vue. Il s'agissait simplement de substituer, dans des conditions déterminées et très strictes, une monnaie fiduciaire toujours remboursable en or émise directement par l'État à la monnaie fiduciaire émise par la Banque.

Le préambule du célèbre économiste est des plus nets à cet égard : « Le banque d'Angleterre, dit-il, accomplit deux opérations de crédit complètement distinctes et qui n'ont entre elles aucun lien nécessaire : elle substitue par ses émissions une monnaie de papier à la monnaie métallique, et elle fait, sous forme de prêts, des avances de fonds aux négociants et aux autres individus.

« Ce qui prouve, d'une manière irréfragable, que ces deux actes n'ont entre eux aucune connexité nécessaire, c'est qu'ils pourraient être accomplis par deux établissements séparés, sans déterminer la moindre perte dans le pays, ou pour les négociants qui participent aux bienfaits de ces avances.

« Supposons qu'on ravisse à la Banque le privilège d'émettre de la monnaie de papier pour le confier à l'État, en soumettant celui-ci aux obligations actuellement imposées à la Banque,

c'est-à-dire de payer ses billets en espèces au porteur, quelle atteinte en recevrait donc la richesse nationale? Alors, comme aujourd'hui, les échanges et le commerce du pays s'accompliraient au moyen d'un agent de circulation à bas prix, la *monnaie de papier*, qu'on substituerait à un agent plus coûteux, les *espèces métalliques*; et l'on recueillerait également tous les avantages qui dérivent actuellement de cette partie du capital national que l'on a rendue productive sous la forme de matières premières, d'aliments, de vêtements, de machines, d'instruments, au lieu de la stériliser sous forme d'agents métalliques. »

Ainsi, d'après Ricardo, il s'agissait de confier au gouvernement le soin d'émettre les billets, constituant la monnaie fiduciaire du pays, mais non la fonction de faire l'escompte ou des prêts aux particuliers. *Le gouvernement eût été investi des attributions constituant le département des opérations d'émission de la Banque d'Angleterre par l'Act de 1844, mais nullement des opérations constituant le département de la Banque de la même institution* (voir plus haut, page 594).

Il ressort, en outre, de ce préambule du projet de Ricardo que le célèbre économiste avait une vue assez étroite des avantages du billet de banque; il considérait que le seul ou le principal avantage de cet instrument, c'était de substituer une monnaie ne coûtant rien à une monnaie coûteuse. Il n'entrevoit pas que le billet de banque devait vulgariser à la longue toutes sortes de procédés perfectionnés de paiement, chèques, virements, compensations de toute nature et que, dans les contrées où les bonnes pratiques de banque se seraient universellement répandues, les billets de banque arriveraient eux-mêmes à être de plus en plus économisés et à ne pas dépasser ou même à ne pas atteindre l'encaisse métallique des banques. *Cette évolution des procédés de banque lui échappait.* Des bilans, comme ceux de la Banque d'Angleterre en 1894, ne s'étaient pas présentés à son imagination.

Ricardo s'arrêtait principalement à cette pensée que « il importerait fort peu que les 16 millions de liv. sterl. (400 millions de francs) de monnaie de papier actuellement en cours

à Londres eussent été émis par le gouvernement ou par une société commerciale. »

Voici les traits principaux de son plan : « 1° Il sera procédé à la nomination de cinq commissaires, entre les mains desquels reposera exclusivement le pouvoir d'émettre toute la monnaie de papier du pays ; 2° A l'expiration de la charte de la Banque d'Angleterre, en 1833, ces commissaires émettront pour 15 millions de liv. sterl. de monnaie de papier (375 millions de francs) représentant le capital de la Banque prêté à l'État et destiné à payer cette dette ; 3° Les commissaires répartiront en même temps 10 millions de liv. sterl. de papier (250 millions de francs) de la manière suivante ; ils consacreront telles parties de cette monnaie qu'ils jugeront convenable à acheter des lingots d'or, soit à la Banque, soit à des particuliers. Puis, dans un délai de six mois à partir du jour ci-dessus mentionné, ils racheteront cette partie de la dette du gouvernement envers la Banque, qui consiste en bons de l'échiquier. Ces bons, ainsi rachetés, demeureront à la disposition des commissaires ». La Banque d'Angleterre, de son côté, devait retirer tous les billets qu'elle avait en circulation et les remplacer par les nouveaux billets du gouvernement. Les Banques provinciales devaient, elles aussi, perdre leur droit d'émission et remplacer leurs billets par ceux que le gouvernement aurait émis, à moins qu'elles ne préférassent les payer en or. Les commissaires (du gouvernement) à Londres devaient être obligés d'acheter à un prix qui ne descendrait jamais au-dessous de 3 livres 17 schelings 6 pence l'once toutes les quantités d'or au titre qui leur seraient offertes et qui excéderaient 100 onces en poids, c'est-à-dire qu'ils devraient donner des billets à la place de l'or qu'on leur offrirait dans ces conditions. « Dès le jour de la création de la Banque nationale, les commissaires seront tenus de rembourser leurs billets, sur demande, en or. » Enfin, la dernière clause est essentielle à l'intelligence du plan de Ricardo et en limite la portée : « *Pour tous les services publics, les commissaires feront les fonctions d'un banquier général, de la même manière*

que la Banque d'Angleterre aujourd'hui ; MAIS IL LEUR SERA INTERDIT D'ÉTENDRE CES FONCTIONS A DES COMPAGNIES OU A DES INDIVIDUS, QUELS QU'ILS SOIENT. »

Ainsi, la prétendue banque nationale de Ricardo ne devait nullement être une banque, dans le sens exact du mot, puisqu'elle ne devait faire aucune affaire avec les particuliers ou les sociétés ; elle devait être simplement une trésorerie d'État émettant des billets, toujours remboursables en or ; cette trésorerie d'État eût pu avoir pour 25 millions de liv. sterl. (625 millions de francs) de billets à découvert, c'est-à-dire excédant l'encaisse, mais à la condition que le public voulût bien conserver ces billets dans la circulation puisqu'il était toujours libre d'en exiger le remboursement en or.

Le seul avantage qui eût pu résulter de ce plan, c'eût été de faire profiter l'État, au lieu de la Banque d'Angleterre, du bénéfice de l'émission des billets au delà de l'encaisse ; avec ces billets à découvert, l'État eût remboursé sa dette à la Banque d'Angleterre et eût ainsi épargné l'intérêt de cette dette. Ce bénéfice n'aurait existé que dans la mesure de la portion de l'émission dépassant l'encaisse, déduction faite des frais de fabrication des billets et des frais de personnel de cette trésorerie d'État. S'il advenait, ce qui est advenu en 1894, que l'encaisse métallique dépassât les émissions de billets, la trésorerie d'État se fût trouvée en perte, d'autant qu'elle n'avait aucune compensation possible, puisqu'elle ne devait faire aucune affaire avec les particuliers ou les sociétés.

A côté de cet avantage qui est devenu nul aujourd'hui (1894) de faire profiter l'État de l'intérêt de la partie de l'émission des billets dépassant l'encaisse, les inconvénients et les périls étaient évidents. Le premier, c'était que le gouvernement n'abusât de cette faculté d'émettre des billets, soit en dépassant le maximum de la circulation à découvert (25 millions sterl. ou 625 millions de francs), soit en refusant le remboursement en or, si les demandes d'espèces devenaient trop pressantes et le gênaient.

Ricardo s'était bien aperçu du péril ; il cherche à y obvier, et il est curieux de voir quels fragiles obstacles il lui oppose ;

« On a dit qu'il serait dangereux de confier au gouvernement le pouvoir d'émettre de la monnaie de papier, qu'il en abuserait certainement; que, dans le cas où il faudrait faire face aux exigences inflexibles d'une guerre, il cesserait de payer ses billets au porteur en espèces, et que dès ce moment la circulation prendrait le caractère d'un papier monnaie national. J'avoue que nous aurions fortement à redouter de pareils dangers, si le gouvernement, c'est-à-dire les ministres, devait être personnellement investi du droit d'émettre le papier. Mais je propose de déposer ce droit entre les mains de commissaires que le vote de l'une ou des deux Chambres du Parlement pourrait révoquer. Afin de prévenir toute intelligence entre les commissaires et les ministres, je propose aussi de proscrire toute espèce de relations trésoraires entre eux. *Les commissaires, complètement affranchis de tout contrôle ou de toute influence gouvernementale, ne devraient, sous aucun prétexte, prêter de fonds à l'État.*... Je demande si le pays ne trouverait pas dans la substitution du plan que je propose au système des émissions actuelles de la Banque, s'il ne trouverait pas, dis-je, dans l'institution de commissaires inamovibles (Ricardo oublie qu'il a dit plus haut qu'ils seraient révocables par un vote du Parlement ou même d'une des Chambres) destinés à créer la monnaie de papier du pays, de puissantes garanties contre les influences de nature à agir sur l'esprit de ceux qui émettent le papier, et à les faire dévier de la ligne du devoir. Si le gouvernement avait besoin d'argent, il serait obligé de l'acquérir par les voies légitimes, soit en levant des taxes, en émettant ou négociant des fonds du Trésor, en fondant de nouvelles dettes, soit en s'adressant aux nombreuses banques qui existent dans le pays; mais dans aucun cas il ne devrait lui être permis d'emprunter à ceux qui ont le pouvoir de battre monnaie. »

Nous avons tenu à citer tout ce morceau, parce qu'il témoigne de la réalité du péril et de la faiblesse des freins dans le plan de Ricardo. On a vu constamment les gouvernements abuser des moyens de se procurer des ressources pour

leurs besoins réputés pressants, en compromettant sérieusement l'avenir. Les études que nous avons consacrées au cours forcé dans les divers pays nous ont fourni la démonstration que l'émission de billets, même à cours forcé, est beaucoup moins préjudiciable, toute nuisible qu'elle soit cependant, par l'intermédiaire des banques que par l'action directe du gouvernement. Une banque oppose toujours plus de résistance que des fonctionnaires gouvernementaux, de quelque inamovibilité qu'on prétende les investir, à la pression de l'État. Les banquiers ou les hommes d'affaires qui dirigent une banque privilégiée sont beaucoup plus mêlés au public, supportent plus directement l'influence de l'opinion, ont de plus grands intérêts personnels et permanents à protéger contre la dépréciation du signe monétaire que de simples employés publics. La conduite de la Banque de France, d'un côté sous le Premier Empire, d'un autre côté pendant la guerre de 1870-71, en fournit, entre divers autres, un exemple éclatant et décisif¹.

Bien d'autres objections des plus graves doivent être élevées contre le plan de Ricardo. La séparation qu'il prétend effectuer entre deux établissements complètement distincts de la fonction d'émission des billets et de la fonction des opérations de banque ne pourrait s'effectuer sans de grands inconvénients pour l'une et l'autre de ces fonctions, et en particulier pour la première. *Si les banques contemporaines sont arrivées à avoir une encaisse formidable et à modérer les émissions de billets au point que celles-ci ne dépassent guère ou ne dépassent pas l'encaisse, la raison en est qu'elles sont en relations constantes avec le public, individus ou compagnies.* Or, à la prétendue Banque nationale de Ricardo, qui ne serait nullement une banque réelle, mais une trésorerie, « il sera interdit d'étendre ses fonctions à des compagnies ou à des individus, quels qu'ils soient ». C'est la fin de l'article 16 et dernier du plan. L'au-

¹ Voir l'étude étendue que nous avons consacrée au *cours forcé des billets de banque ou d'État* dans notre *Traité de la Science des Finances*, tome II, pages 611 à 698, 5^e édition.

teur y insiste et dans son commentaire il écrit : « Le seizième paragraphe décide que les commissaires agiront comme banquiers des services publics, et à l'exclusion de tous services privés¹. »

Dans ces conditions, l'établissement de Ricardo manquerait d'une grande partie des ressources qui grossissent d'une façon permanente l'encaisse des banques, qui la reconstituent ou la fortifient dans les crises, lorsqu'elle menace d'être entamée; il ne recevrait pas les dépôts du public; il serait privé du puissant frein, la hausse du taux de l'escompte, qui agit avec tant de promptitude, comme on le verra plus loin, pour réduire la sortie des espèces et en attirer de nouvelles; tous les moyens subtils et puissants auxquels recourt une banque pour défendre son encaisse ou pour le retenir, l'établissement de Ricardo en serait privé. Ne serait-ce que cette opération faite deux fois, dans la crise de 1837-39 et en 1890 (Voir plus haut, pages 592 et 602) d'emprunt de 75 millions en or à la Banque de France, elle ne pourrait être effectuée avec la même facilité et simplicité de la part de l'État anglais émettant des billets. Il est clair qu'une société française peut prêter de l'or à une société étrangère; on ne pourrait obtenir aussi facilement que l'État français, par exemple, consentit un prêt à l'État anglais.

De toutes façons, le système de Ricardo offrirait des dangers sérieux et des inconvénients nombreux; en outre, il n'aurait pas la souplesse, la force reconstituante en temps de crise, dont jouit l'organisme d'une grande banque bien conduite; enfin, il ne présenterait aucun avantage, puisque celui que Ricardo paraît avoir eu surtout en vue, à savoir de faire profiter l'État de l'intérêt de la partie des émissions des billets qui dépasse l'encaisse métallique, se transforme en perte quand, ce qui tend à devenir de plus en plus le cas, les billets émis sont inférieurs à l'encaisse.

C'est tout à fait à tort que Ricardo a donné à son établissement le nom de Banque Nationale; puisqu'il ne devait

¹ On trouve cet opuscule, intitulé *Plan pour l'établissement d'une Banque nationale*, dans la traduction des *Œuvres de Ricardo*, publiée par Guillaumin, en 1882, pages 651 à 664.

faire aucune affaire avec les particuliers ou les Compagnies, c'était une simple trésorerie d'État.

APPLICATIONS PARTIELLES DU PLAN DE RICARDO. — LA TRÉSORERIE DES ÉTATS-UNIS. — Il n'existe nulle part d'application exacte du plan de Ricardo. On pourrait en rapprocher, dans une certaine mesure, la Trésorerie des États-Unis, qui fut autorisée, pendant la guerre de sécession, par des lois du 17 juillet 1864, 25 février 1862 et d'autres subséquentes, à émettre pour une somme totale de 450 millions de dollars de billets (2,250 millions en chiffres ronds), sur lesquels 50 millions de dollars (250 millions de fr.) devaient rester en réserve; mais ces différents billets d'État, connus la plupart sous le nom de *Legal tender notes* (billets de monnaie légale), et d'autres composant la *fractional currency* et qui n'avaient pas un pouvoir libératoire illimité, n'étaient ni les uns ni les autres convertibles en espèces à la réquisition du porteur. La guerre terminée et dans le but de restreindre la circulation du papier monnaie, le Congrès vota le 12 avril 1866 un *bill* prescrivant le rachat des *legal tender notes* pour un montant de 10 millions de dollars dans les six mois du vote de l'*Act*, et après cette date pour 4 millions de dollars mensuellement. Mais le 4 février 1868, le Congrès suspendit la réduction de la circulation des billets des États-Unis qui s'élevait à cette époque à 356 millions de dollars. Au 1^{er} novembre 1893, les billets des États-Unis (*legal tender notes*)¹ en circulation atteignaient encore 321,892,028 dollars (plus de 1,630 millions de francs); depuis le 1^{er} janvier 1879, le cours forcé ayant été aboli, ces billets circulent librement et sont convertibles en espèces au Trésor. Mais à côté des billets des États-Unis circulent, comme on l'a vu, des billets des Banques Nationales; il y en avait pour 197,745,000 dollars (près d'un

¹ Les *legal tender notes* ont le cours légal et sont une monnaie libératoire, comme l'indique le nom, sauf pour les douanes et les intérêts de la dette publique, deux cas où les paiements doivent se faire en or. Laughlin sur Stuart Mill, page 324; mais quoique ayant cours légal, on peut, depuis 1879, en demander le remboursement en or au Trésor. Le cours légal et le cours forcé sont, en effet, deux choses différentes; celui-ci s'entend de la suspension de la convertibilité en espèces.

milliard de francs) au 1^{er} novembre 1893. Ce n'est donc plus là l'application exacte du plan de Ricardo. D'autre part, on a vu plus haut, quand nous avons traité de la monnaie (pages 253 à 257) les singulières opérations du Trésor des États-Unis, à la suite des lois du Congrès, sur le métal d'argent. Au 1^{er} novembre 1893 le Trésor américain avait ainsi émis pour 325,717,232 dollars (4,630 millions de francs en chiffres ronds) de certificats d'argent, représentant les lingots de ce métal qu'il achetait en proportions fixées d'avance par les étranges lois du pays (*Bland Act* et *Sherman Act*). Il avait aussi en circulation pour 78,889,309 dollars (environ 400 millions de francs) de certificats d'or¹. On sait qu'avec tout ce monnayage de l'argent, dans le but de soutenir l'exploitation des mines de ce métal aux États-Unis, on a failli compromettre toute la circulation financière et toute l'assiette économique de ce grand pays. Nous avons expliqué plus haut (pages 554-559) toutes les difficultés auxquelles est en proie à l'heure présente (commencement de 1895) le Trésor des États-Unis à la suite de toutes ces opérations. On lui apporte ses billets et on lui demande de l'or que l'on exporte ou que l'on cache. Il n'a pas la ressource de la hausse du taux de l'escompte et ne peut se défendre. Il multiplie les emprunts pour remplir son trésor, qui presque immédiatement se vide par la représentation des billets.

On ne peut, certes, rendre Ricardo responsable de cette folie américaine; mais, en tout cas, elle est loin de témoigner en faveur de la bonté de son plan. Il eût été beaucoup plus difficile de se livrer à une semblable débauche d'achats d'argent et d'encombrement de monnaie de papier, si le Trésor des États-Unis n'avait pas eu le droit d'émettre des billets et s'il eût dû répandre l'argent acheté dans le public sous la forme de monnaie métallique.

On ne peut considérer comme une application du plan de Ricardo l'émission par l'État prussien d'abord, puis par l'Em-

¹ Voir dans le *Bulletin de Statistique et de Législation comparée* du mois d'avril 1894, page 495, l'analyse du rapport du secrétaire du Trésor des États-Unis, sur l'exercice 1892-93.

pire allemand, de Bons de Caisse (*Kassenscheine*) non convertibles en monnaie, dont nous avons parlé plus haut et qui montent à la somme de 184,000,000 marks (230 millions de francs environ). Divers autres États, notamment l'Autriche, ont eu ou ont encore des billets d'État, en général pour une quantité restreinte, non remboursables en espèces qui circulent à côté des billets de banque.

LA BANQUE IMPÉRIALE DE RUSSIE. — Une organisation qui, par divers côtés, se rapproche du plan préconisé par Ricardo, tout en en différant sensiblement par d'autres, est la *Banque Impériale de Russie*, ou la *Banque de l'État*, comme on dit couramment dans la langue officielle du pays¹. C'est bien une Banque d'État dans toute la force du terme, mais qui excède le plan de Ricardo, en ce sens qu'elle fait des opérations avec les particuliers.

Son but principal est, toutefois, de régler la circulation fiduciaire et monétaire. C'est pour cet objet surtout qu'elle fut constituée en 1860, quoique, dans le rapport qui présida à sa fondation, elle soit indiquée comme ayant deux buts : « vivifier les opérations du commerce et améliorer le système de circulation fiduciaire ». Le capital primitif de la Banque monte à 15 millions de roubles ou 60 millions de francs, plus 1 million de roubles de réserve ou 4 millions de francs ; ce capital et cette réserve se sont grossis depuis par des prélèvements sur les bénéfices. Cette banque est placée sous les ordres directs du Ministre des finances ; le gouverneur, le sous-gouverneur, les directeurs ou régents sont nommés soit par décret impérial, soit par le ministre des finances, avec l'adjonction de délégués d'autres caisses gouvernementales. Au près de ce conseil, investi de tous les pouvoirs d'exécution, un comité de prêts et d'escompte fonctionne avec des attributions limitées, et comprend, outre le gouverneur, le sous-gouverneur et deux directeurs, huit représentants du commerce, qui sont élus moitié par le

¹ Le terme *Banque de l'État* revient à chaque instant dans le rapport du ministre des finances, M. de Witte, sur le budget de 1893 (*Bulletin de statistique*, tome 1^{er} de 1893, page 218.)

conseil municipal parmi les négociants de Saint-Pétersbourg, moitié par l'entremise du comité de la Bourse parmi les négociants qui s'occupent d'exportation. L'élection des membres de ce comité doit être confirmée par le ministre des finances¹.

Le caractère gouvernemental apparaît donc bien tant dans la propriété du capital de la Banque de Russie que dans sa direction².

La fonction principale, primordiale, de la Banque est de régler la circulation de papier de l'Empire; le mot de circulation fiduciaire n'est pas ici à sa place, puisque la Russie, depuis un temps quasi immémorial, sauf de courtes éclaircies, est au régime du cours forcé. Nous en avons raconté ailleurs les péripéties. En fait, c'est le ministre des finances ou, plus exactement, le gouvernement tout entier qui, pour les actes importants, gouverne la Banque de l'État. L'administration propre de celle-ci est à peu près aussi subordonnée au gouvernement qu'une administration quelconque de l'Empire. Des émissions temporaires sont ordonnées ou retirées par ordre du ministre des finances. La Banque de Russie est donc l'instrument de trésorerie du ministère. Il n'entre pas ici dans notre plan de juger ses opérations depuis nombre d'années³.

En même temps qu'elle règle la circulation, la Banque, contrairement au plan de Ricardo, a des rapports avec les particuliers; elle en reçoit même des dépôts dans des proportions énormes, dépôts à vue et dépôts à terme fixe de cinq à dix ans. Ces dépôts sont sollicités et attirés non seulement par le taux de l'intérêt, mais par certaines faveurs exception-

¹ *Les Banques de Dépôt, d'Escompte et d'Émission*, par Clément Juglar, pages 60 et 61.

² En France, le gouverneur et les sous-gouverneurs de la Banque de France sont bien nommés par l'État, ce qui est un tort et n'a guère d'autre objet que de conférer des places très lucratives à des politiciens; mais ces trois personnages n'ont que des pouvoirs restreints et en fait presque nuls; comme il y a quinze autres régents élus par les actionnaires, c'est la majorité des régents qui décide des opérations.

³ Voir notre *Traité de la Science des Finances*, tome II, pages 655-665.

nelles, telles que l'immunité de toute saisie. La Banque fait aussi de nombreuses avances sur titres divers, sur métaux et monnaies et sur les denrées et marchandises spécifiées par le ministre des finances.

Enfin, elle fait l'escompte des effets de commerce russe et des traites étrangères acceptées en Russie ayant deux signatures et au plus 180 jours d'échéance. Exceptionnellement, et sur l'autorisation du ministre des finances, elle escompte des traites à 9 mois. Ses opérations d'escompte sont, toutefois, assez restreintes.

On en jugera par les chiffres suivants : à la fin du 1^{er} trimestre de 1894, la Banque de Russie avait une encaisse de 1,534 millions de francs, dont 1,519 millions en or et 9 en argent. Sa circulation à cours forcé atteignait 3,941 millions de francs, lesquels étaient dépréciés de 33 à 34 p. 100 environ, quoique le rapport de l'encaisse à la circulation fût de 39 p. 100. Les comptes courants et les dépôts des particuliers montaient à 877 millions de francs, ce qui est un chiffre considérable; les comptes courants du Trésor atteignaient 325 millions de francs. La Banque détenait à l'étranger, particulièrement à la Banque d'Angleterre, 47 millions de francs. Ses avances sur titres ou gages mobiliers montaient à 288 millions de francs, somme considérable pour ce genre d'emploi. Quant à l'escompte, il n'atteignait que 391 millions de francs, chiffre modique, infime pour un si vaste empire, et très au-dessous du portefeuille de la Banque de France et de la Banque d'Angleterre.

La Banque de Russie est donc bien une Banque d'État, un rouage gouvernemental, qui a pour fonction principale de régler la circulation de papier et qui accessoirement, dans une mesure assez restreinte, surtout pour une aussi immense contrée, se livre à des opérations d'escompte.

Il serait superflu d'entrer dans l'examen des banques principales d'autres pays; nous n'avons voulu que dégager ici les types principaux. Il ressort de cette étude que l'émission des billets peut être contenue dans de justes limites

par l'action de banques libres, qu'elle a même plus de chances de l'être que par des institutions dépendant plus directement du gouvernement. Les observations que nous présenterons dans le chapitre suivant compléteront cette démonstration.

Enfin, elle fait l'escompte des effets de commerce des traites étrangères acceptées en Russie ayant deux signatures et au plus 180 jours d'échéance. Exceptionnellement, sur l'autorisation du ministre des finances, elle escompte des traites à 9 mois. Ses opérations d'escompte sont, toutefois, assez restreintes.

On en jugera par les chiffres suivants : à la fin du 1^{er} trimestre de 1894, la Banque de Russie avait une encaisse de 1,534 millions de francs, dont 1,519 millions en or et 9 en argent. Sa circulation à court terme atteignait 3,941 millions de francs, lesquels étaient dérivés de 33 à 34 p. 100 environ, quoique le rapport de l'encaisse à la circulation fût de 38 p. 100. Les comptes courants et les dépôts des particuliers montaient à 877 millions de francs, ce qui est un chiffre considérable ; les comptes courants du Trésor atteignaient 325 millions de francs. La Banque dédonnait à l'étranger, particulièrement à la Banque d'Angleterre, 47 millions de francs. Ses avances sur titres ou gages mobiliers montaient à 288 millions de francs, somme considérable pour ce genre d'emploi. Quant à l'escompte, il n'atteignait que 391 millions de francs, chiffre modique, même pour un si vaste empire, et très au-dessous du portefeuille de la Banque de France et de la Banque d'Angleterre.

La Banque de Russie est donc bien une Banque d'État, un rouage gouvernemental, qui a pour fonction principale de réguler la circulation de papier et qui accessoirement, dans une mesure assez restreinte, surtout pour une aussi immense contrée, se livre à des opérations d'escompte.

Il serait superflu d'entrer dans l'examen des bandes provinciales d'autres pays ; nous n'avons voulu que dégager ici les types principaux. Il ressort de cette étude que l'émission des billets peut être contenue dans de justes limites

CHAPITRE IX

LES PRÉCAUTIONS PRISES POUR LA STABILITÉ DES BANQUES D'ÉMISSION. — LE GRAND PÉRIL DES BANQUES : LES AVANCES AUX ÉTATS.

Les causes qui peuvent faire présenter les billets des banques au remboursement.

Les coupures des billets de banque. — Les billets de petites coupures restent plus longtemps dans la circulation que ceux de grosses coupures.

Des conditions requises pour l'escompte des effets. — L'éloignement maximum de l'échéance. — Le nombre des signatures.

Le danger des banques d'émission vient beaucoup plus du retrait des dépôts que de la demande de remboursement des billets. — L'intensité du passif et le maximum d'appréhension.

De quelques procédés empiriques pour garantir l'émission des banques : la prétendue règle que l'émission peut aller jusqu'à trois fois l'encaisse. Erreur de croire que les dépôts de fonds publics garantissent la circulation d'une banque, surtout sous le régime de la convertibilité.

Les prêts ostensibles ou dissimulés faits par les banques d'émission aux gouvernements constituent le plus grand danger pour les banques et pour tout le régime financier du pays. — Exemples de l'Espagne et de l'Italie.

LES CAUSES QUI PEUVENT FAIRE PRÉSENTER LES BILLETS DES BANQUES AU REMBOURSEMENT. — Qu'elles aient ou non un lien avec l'État, qu'elles soient libres, réglementées ou qu'elles jouissent d'un monopole d'émission, les Banques doivent toujours se préoccuper d'assurer, même dans les circonstances les plus fâcheuses, le remboursement en espèces des billets qu'elles ont émis et qu'on rapporte à leurs guichets.

Avant d'examiner les précautions, soit prises, soit recom-

mandées à ce sujet, il est bon de rechercher les motifs qui peuvent faire présenter les billets au remboursement.

On cite quatre motifs principaux qui, chez les porteurs de billets, déterminent la présentation aux guichets de remboursement; on rapporte les billets aux banques : 1^o pour obtenir des monnaies plus fractionnées; 2^o pour faire des affaires dans des contrées où le billet ne convient pas aux paiements; quelquefois dans les campagnes du pays auquel appartient la banque, le plus souvent dans les contrées étrangères; 3^o pour disposer de matières métalliques et les transformer en bijoux, lingots, ou les exporter; 4^o par défiance de la solvabilité des banques.

On a vu que ce dernier cas est excessivement rare pour les banques bien conduites et ayant une notoriété ancienne. Il n'y a pas à s'en occuper ici, puisque c'est affaire de bonne ou de mauvaise direction pratique de ces établissements et que nous avons indiqué plus haut (pages 481-497) les règles théoriques qu'ils doivent observer dans leurs placements.

En ce qui concerne la première cause, la présentation de billets de grosses coupures pour se procurer de la monnaie plus fractionnée, il est aisé d'y pourvoir si la Banque a pleine liberté pour émettre des coupures diverses. En tout cas, il nous paraît qu'il est bon que les banques puissent émettre des coupures, non pas infimes, mais assez modestes, de 50 francs par exemple, comme le fait la Banque de France. Cela facilite beaucoup la propagation des billets dans les campagnes, sur les chantiers, etc.

La circulation de papier, quand la population y est habituée et que les banques sont bien conduites, est beaucoup plus solide et plus stable qu'on n'est porté à le croire à priori; elle l'est surtout pour toutes les banques qui ne se trouvent pas sur des places commerciales de premier ordre, ressentant vivement le contrecoup de toutes les pulsations et de toutes les émotions du commerce universel.

Si l'on n'avait à se garder que des paniques, les réserves des banques pourraient descendre à très peu de chose. Une seule des

quatre causes énumérées plus haut expose sérieusement les banques bien conduites; ce sont les besoins des capitaux pour l'exportation, pour régler les paiements avec le dehors, les achats soit de marchandises soit de titres. De temps en temps, particulièrement dans les pays qui jouent un rôle commercial et financier cosmopolite, la situation, de ce chef, peut devenir aiguë.

LES COUPURES DES BILLETS DE BANQUE. — LES BILLETS DE PETITES COUPURES RESTENT PLUS LONGTEMPS DANS LA CIRCULATION QUE CEUX DE GROSSES COUPURES. — En ce qui concerne l'intérieur du pays, le danger de présentation des billets au remboursement est d'autant moindre que ces billets sont de plus faible coupure; on en a déjà donné les raisons (voir pages 573-576).

A notre avis, les grandes banques d'émission devraient toutes émettre des billets se rapprochant, suivant leur système monétaire, d'une valeur de 50 francs, soit 2 livres sterl. en Angleterre, 40 marks en Allemagne et 40 dollars aux États-Unis. Ce serait le seul moyen de répandre l'usage des billets dans la population ouvrière et dans la population rurale. Audessous de 50 francs, les billets pourraient avoir l'inconvénient de chasser trop complètement l'or de la circulation; s'il est utile de restreindre l'importance de la monnaie métallique dans un pays, laquelle est coûteuse, il est bon néanmoins d'en avoir une certaine quantité, parce que, dans nombre de cas, comme pour des paiements exceptionnels à l'étranger, elle a une utilité qui ne peut être remplacée. Néanmoins, nous croyons que l'on pourrait émettre pour quelques dizaines de millions de francs, dans un grand pays, de coupures de 20 francs et même de 10 francs, afin de faciliter les petits paiements par lettres, en évitant la perte de temps qu'exigent les mandats-poste¹.

Les différents pays ont maintenant des coupures de banque

¹ On dira que certaines lois, comme en France, interdisent de mettre des sommes d'argent, billets de banque, dans des lettres non déclarées; mais ce sont là des lois abusives qui, sous prétexte de protéger la pureté du personnel des postes, font perdre énormément de temps au public dans les bureaux de poste. L'irresponsabilité de la poste pour la somme non déclarée suffit.

en général moindres qu'il y a quarante ou cinquante ans : l'Angleterre et l'Allemagne, cependant, font exception, la première parce que l'Act de 1844, qui la domine encore, a été fait, sous l'impression des idées de Ricardo, lequel avait été très frappé des maux d'un régime comme le cours forcé des billets de la Banque d'Angleterre de 1797 à 1821 et en avait gardé une suspicion à l'égard de la liberté d'émission¹ ; la seconde contrée, l'Allemagne, parce que, ainsi que nous l'avons fait ressortir, elle a, dans la constitution de la Banque de l'Empire, *Reichsbank*, beaucoup copié l'Act britannique de 1844 (voir plus haut, pages 634-633).

Notre Banque de France émet beaucoup de coupures modestes, à savoir de 100 fr. et de 50 francs. Voici comment se décomposait, le 26 janvier 1893, sa circulation de billets² :

5 billets de 5,000 fr. pour fr.	25,000
1,213,244 — 1,000 —	1,213,244,000
479,202 — 500 —	239,601,000
2,400 — 200 —	480,000
15,630,397 — 100 —	1,563,039,700
5,842,300 — 50 —	292,115,000
17,079 — 25 —	426,975
83,799 — 20 —	1,675,980
146,756 — 5 —	733,780
1,215 aux anciens types —	430,475
23,416,394 billets pour	Fr. 3,311,768,640

On voit que *plus de la moitié de la circulation est formée par*

¹ Ricardo, dans son *Plan d'une Banque nationale*, ne proscrivait, cependant, pas complètement les billets d'une livre sterling (25 francs), à plus forte raison ceux de 2 livres (50 francs). La clause 14 de son projet est ainsi conçue: « Dans la première période de l'établissement de la Banque nationale, on pourra émettre des billets d'une livre destinés aux personnes qui, préférant ces billets inférieurs au numéraire, désireraient les obtenir en échange de billets d'une coupure supérieure. Cette mesure ne sera en vigueur relativement à la métropole que pendant une année ; mais pour tous les districts provinciaux, elle sera permanente. » *Œuvres complètes* de Ricardo, édition Guillaumin, 1882, page 659.

² Voir le *Compte rendu des opérations de la Banque de France en 1892* ; ce compte rendu donne la décomposition ci-dessus de la circulation du 26 janvier 1893.

les billets de 100 fr. et de 50 fr.; à savoir 1,855,154,700 fr. sur 3,311,768,610, soit 56 p. 100 de l'ensemble. Quant aux billets de 25, 20 et 5 fr., ce sont des reliquats d'une certaine quantité émise dans les années qui ont suivi la guerre, pendant la période du cours forcé. Il est probable qu'un grand nombre de ces billets ont été perdus, car on n'en voit plus. Ceux de 25 fr. ne correspondent pas à notre système monétaire et à nos usages, ceux de 5 fr. sont trop petits; mais une vingtaine de millions de francs de billets de 20 fr., et une dizaine de millions de francs de billets de 10 fr. rendraient des services pour l'objet que nous avons indiqué plus haut.

Aux États-Unis, il en est de même; ce sont les modestes coupures qui dominent. En l'année 1892, la circulation de 172,036,921 dollars (approximativement 860 millions de francs) des Banques nationales se décomposait ainsi :

Billets de	1 dollar pour une somme totale de	Dollars.
—	1	363,329
—	2	178,932
—	5	49,971,930
—	10	54,353,900
—	20	40,937,680
—	50	9,168,850
—	100	16,873,300
—	500	153,000
—	1,000	34,000
Total . . .		172,036,921

En 1893, la circulation des Banques nationales s'étant beaucoup accrue, à cause de la crise commerciale et financière et des exportations d'or, atteignait 208,701,489 dollars (approximativement 1 milliard 44 millions de francs) et se décomposait comme suit ¹ :

¹ *Report of the Comptroller of the Currency, 1893, page 97.*

Billets de	1 dollar pour une somme totale de	Dollars.
—	1	358,809
—	2	175,530
—	5	62,082,870
—	10	66,479,430
—	20	48,830,440
—	50	40,570,400
—	100	20,031,100
—	500	139,500
—	1,000	33,000
Total. . . .		208,701,189

Ces deux tableaux sont à examiner, parce qu'ils représentent l'un en temps relativement calme, l'autre en temps de crise, la circulation des Banques américaines. Ce qui frappe dans les deux, c'est la très grande importance des billets de 5 dollars ou 25 francs ; ils représentent, à eux seuls, près du tiers de la circulation : 49,971,530 dollars sur 172,036,921 en 1892 et 62,082,870 dollars sur 208,701,189 en 1893, soit 29 p. 100 dans le premier cas et presque exactement 30 p. 100 dans le second. Les billets de 10 dollars (50 fr.) sont encore plus répandus : 54,353,900 dollars en 1892 et 66,479,430 en 1893. Ces deux catégories de billets réunis, ceux de 5 et de 10 dollars, forment beaucoup plus que la moitié de la circulation des banques nationales américaines, soit 104,325,830 dollars sur 172,036,921 en 1892 ou plus de 60 p. 100, et 128,562,300 dollars sur 208,701,189 en 1893 ou plus de 61 p. 100.

Ainsi en Amérique, non seulement les billets de 10 dollars, mais ceux de 5 dollars, sont infiniment répandus. *C'est sur les petits billets que repose la circulation des Banques nationales aux Etats-Unis*, et quand, d'une année à l'autre, il faut en temps de crise ou pour remplacer l'or qu'on exporte augmenter considérablement la circulation, c'est aussi aux petits billets que l'on recourt avec succès pour obtenir ce résultat.

Sans entrer dans des détails qui nous mèneraient trop loin, disons que la plupart des autres grands pays ne paraissent pas imiter l'Amérique ni même la France. En Angleterre on a vu que la limite minima des billets est de 5 liv. sterl. (125 fr.),

quoique Ricardo (se reporter plus haut à la page 653, note 1) eût admis au moins pour les provinces les billets d'une livre sterl. (25 fr.). Les Banques d'Écosse ont tenu à sauvegarder leur circulation de billets d'une livre qu'elles considèrent comme absolument indispensable à leurs affaires avec les petits tenanciers et les pêcheurs¹. *Partout où les banques ont un peu de liberté les moyennes et les petites coupures, tout au moins de 50 fr., sinon de 25, sont en usage.*

La Banque de l'Empire allemand (*Reichsbank*) étant, en grande partie, fondée sur des principes analogues à ceux que l'Act de 1844 a imposés à la Banque d'Angleterre, il en résulte que les petites coupures sont interdites à cet établissement. Les trois quarts de sa circulation sont composés de billets de 100 marks (125 fr.); il en est de même pour les autres banques allemandes. A la fin de 1893 le montant de la circulation des neuf banques germaniques ayant alors le droit d'émission était de 4,295,256,300 marks, approximativement 4,619 millions de francs. Sur cette somme, 917,031,800 marks, soit 4,146 millions de francs, ou 70.80 p. 100, étaient en billets de 100 marks (125 fr.). Il n'y avait aucun billet de 200 marks en circulation, quoiqu'ils fussent autorisés. Quant à ceux de 500 marks (625 fr.), il s'en trouvait pour une somme de 24,534,000 marks (près de 31 millions de francs). Les billets de 1,000 marks (1,250 fr.) atteignaient la somme de 350,690,500 marks, environ 438 millions de francs, ou 27 p. 100 de la circulation totale. Ainsi, des billets de 100 marks (125 fr.) pour près des trois quarts et des billets de 1,000 marks (1,250 fr.) pour un peu plus du quart, voilà ce qui forme le gros bloc de la circulation de billets des banques allemandes. Il faut ajouter qu'en dehors de cette circulation de billets stipulés en marks (*Reichswährung*), les neuf banques d'émission allemandes ont un reliquat, chaque année dé-

¹ On trouve dans Courcelle-Seneuil, *Traité des Opérations de Banque*, une déposition tout à fait topique à ce sujet du directeur d'un comptoir d'Écosse. Le manque de place nous empêche de la reproduire ici. (Voir pages 296 et 297 de l'ouvrage de Courcelle-Seneuil.)

croissant, de vieux billets libellés en thalers (*Thalerwährung*); il s'en trouvait en tout pour 2,052,900 marks (environ 2,500,000 fr.) à la fin de 1893¹. Un grand nombre de ces billets sont de petites coupures, soit 10 ou 20 thalers (37 fr. 50 ou 75 fr. ou même moins), mais le chiffre total en est insignifiant et ils disparaissent. On doit, il est vrai, ajouter à la circulation des banques, les bons de caisse (*Kassenscheine*), directement émis par le gouvernement allemand et qui, on l'a vu, s'élèvent, d'après la loi du 20 avril 1874, à 184 millions de marks (230 millions de francs environ) en billets de 5, 20 et 50 marks (6 fr. 25, 25 fr. et 62 fr. 50); c'est donc l'Empire qui émet directement, pour une somme restreinte, les petites coupures. Il y a loin de là à l'énorme quantité de billets de 5 et de 10 dollars (25 et 50 fr.) aux États-Unis, lesquels sont toujours remboursables en espèces, tandis que les *Kassenscheine* allemands ne le sont pas.

DES CONDITIONS REQUISES POUR L'ESCOMPTE DES EFFETS. — L'ÉLOIGNEMENT MAXIMUM DE L'ÉCHÉANCE. — LE NOMBRE DES SIGNATURES. — On a cru souvent fortifier les banques d'émission en exigeant que les billets qu'elles escomptent portassent un nombre déterminé de signatures, c'est-à-dire de répondants (voir plus haut page 659) et de même en imposant une limite d'échéance au billet. Cette dernière précaution est très utile. *Il importe que les billets escomptés par les banques d'émission et par les banques de dépôts soient à échéance prochaine, ce qui assure à ces établissements des rentrées successives rapprochées.* Aussi, en général, la limite d'échéance des billets que les grandes banques peuvent

¹ *Statistisches Jahrbuch für das Deutsche Reich*, 1894, page 123. On remarquera que le chiffre donné pour la circulation des banques à la fin de 1893, soit 1,295,256,300 marks, auxquels il faudrait ajouter 2,052,908 marks de vieux billets formulés en thalers, excède le chiffre donné plus haut (page 636) pour la circulation moyenne des banques allemandes dans la même année, laquelle était seulement de 1,158,320,000 marks. La cause de cette différence est que le premier chiffre s'applique à la circulation de la fin de 1893 (*Am Jahresschluss 1893 umlaufende Noten*), tandis que le dernier concerne la moyenne des bilans de l'année 1893 (*Nach dem Durchschnitt der im deutschen Reichs = Anzeiger veröffentlichten Wochen-Uebersichten*).

escompter est-elle de 90 jours. Comme on pratique souvent des crédits beaucoup plus étendus, parfois un an ou dix-huit mois, notamment dans le commerce anglais d'outremer, il faut que les maisons de commerce qui se livrent à ces crédits prolongés ou bien aient un fonds de roulement beaucoup plus considérable que celui qui est usuel, ou qu'elles trouvent elles-mêmes du crédit chez les banquiers de la troisième classe que nous avons décrite et qui reçoivent des dépôts à très long terme (Voir plus haut, page 492). Quoiqu'il en soit, ce n'est pas aux banques d'émission, ni aux grandes banques de dépôts à vue que ces longs crédits conviennent. Si la Banque de Russie peut escompter des billets à 180 jours, ce n'est qu'à cause de l'énormité de l'Empire et de sa situation primitive au point de vue des voies de communication et du commerce. On a vu que les très grandes banques, comme la Banque d'Angleterre, la Banque de France, probablement aussi la Banque d'Allemagne, n'ont, d'ordinaire, en portefeuille que des billets à très courte échéance, en général trois ou quatre semaines, rarement même quatre semaines. La force des choses produit elle-même ce résultat (Voir plus haut page 624).

Quant à la question de savoir si l'on doit exiger beaucoup de signatures, c'est-à-dire de répondants, pour un même billet, elle était tranchée autrefois toujours dans le sens de l'affirmative. C'est ainsi que la Banque de France ne peut escompter que les billets à trois signatures. On est revenu de cette opinion. La Banque de Russie n'est tenue qu'aux deux signatures; la Banque de l'Empire allemand (*Reichsbank*), les Banques d'émission allemandes peuvent escompter à 2 ou 3 signatures. Il est clair que, *si l'on y apporte du discernement, l'escompte à 2 signatures est suffisamment sûr*. L'exigence d'une troisième signature n'est souvent qu'une surcharge imposée au commerce, qui parfois est obligé de donner une commission à un banquier pour fournir cette troisième signature et rendre le billet escomptable à la Banque de France, par exemple. Aux États-Unis, la plus grande partie de l'escompte

par les banques nationales se fait à 2 signatures. Les prêts même sur une signature et sans autre garantie y sont fréquents. Ainsi, une statistique américaine en 1891 donne pour les avances (loans) sur une seule signature, faites par divers groupes de banques (*on paper with single name unsecured*, c'est-à-dire sans gage) la somme de 281 millions de dollars (1,400 millions de francs), sur billets avec un ou plusieurs endosseurs, sans gage (*on paper with one or more indorsers, otherwith unsecured*) la somme de 1,068,922,000 dollars, plus de 5 milliards de francs¹. Il est regrettable que ce tableau ne fasse pas la distinction pour le deuxième nombre qu'il donne des billets à un seul endosseur et de ceux à un plus grand nombre². Il demeure constant, ce qui est le point important, que les Banques nationales aux États-Unis, c'est-à-dire les Banques d'émission, escomptent énormément de billets à une ou deux signatures. Nous avons dit, d'ailleurs, plus haut que le *billet à ordre*, qui n'est plus guère en usage chez nous dans les relations commerciales, est, au contraire, très fréquent aux États-Unis, plus même que la lettre de change : or le billet à ordre, sauf endossement postérieur, ne comporte qu'une signature, tandis que la lettre de change acceptée, et

¹ *Report of the Comptroller of the Currency*, 1891, page 58.

² On pourrait arguer que les chiffres donnés dans le texte ne concernent pas uniquement les *Banques nationales*. Nous croyons que, en effet, un certain nombre d'autres banques sont comprises dans ces chiffres, malgré le libellé de ce tableau : *Classification of the loans of the National Banks* ; mais il est certain qu'une grande partie de ces prêts à une signature et sans autre garantie particulière concerne les Banques nationales. Dans un autre tableau, d'ailleurs, le même document (*Report of the Comptroller of the Currency*, 1891, page 58) donne : « *A full classification of the loans in New-York City alone* » ; or les quarante neuf principales banques de New-York, toutes des banques nationales, avaient, au 25 septembre 1891, en prêts sur billets à une seule signature et sans autre garantie : *on paper with single name unsecured*, 25,125,000 dollars (126 millions de francs en chiffres ronds) et en prêts sur billets avec un ou plusieurs endosseurs, sans autre garantie, *on paper with one or more indorsers, otherwith unsecured*, 116,957,000 dollars (585 millions de francs). Dans cette seconde catégorie, il y a beaucoup de billets à ordre n'ayant que deux signatures.

avant tout endossement, en comporte deux (Voir plus haut, page 447).

LE DANGER DES BANQUES D'ÉMISSION VIENT BEAUCOUP PLUS DU RETRAIT DES DÉPÔTS QUE DE LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES BILLETS. — L'INTENSITÉ DU PASSIF ET LE MAXIMUM D'APPRÉHENSION. — C'est une erreur de croire, sauf le cas de doutes sur la solvabilité des Banques, que le danger pour ces établissements provienne de la présentation fréquente des billets aux guichets du remboursement; il vient beaucoup plus souvent du retrait des dépôts. Nous avons exposé plus haut (p. 485-489) le caractère tout particulièrement précaire des dépôts aux banques de premier ordre, comme la Banque de France et beaucoup plus encore la Banque d'Angleterre.

Le danger des retraits de dépôts sous la forme de monnaie (car le déposant peut toujours demander qu'on le solde en monnaie) est d'autant plus grand que ces dépôts se font par masses considérables et qu'ils appartiennent à de grands commerçants, surtout à des banquiers et plus encore à des gouvernements étrangers.

Les dépôts du public ordinaire offrent beaucoup moins de dangers. Ici, sauf le cas très rare de paniques, de guerres, de révolutions, les retraits sont mesurés et compensés en général par de nouveaux dépôts.

Dans le cas, au contraire, de dépôts faits par des banquiers cosmopolites et par des gouvernements, surtout des gouvernements étrangers, le retrait peut venir de ce que ces gros déposants spéciaux ont à l'improviste de grands besoins d'argent, les besoins de cette catégorie de déposants étant beaucoup plus variables et plus soudains que les besoins d'argent du moyen et du petit public et ne trouvant pas, vu le nombre restreint des déposants de cette catégorie, une compensation naturelle.

Aussi l'habitude s'est prise par les grandes banques nationales de ne servir aucun intérêt sur les dépôts, pour ne pas en provoquer l'affluence. Certains auteurs voudraient que les grandes banques n'employassent jamais les dépôts des banquiers et des gouvernements; mais c'est une règle infiniment

trop rigoureuse. Une grande prudence seulement s'impose aux banques qui ont cette clientèle, et beaucoup plus que les autres elles doivent proscrire toute espèce d'emploi qui n'est pas à très courte échéance et facilement réalisable.

Bagehot a signalé avec insistance les dangers qu'offrent pour la Banque d'Angleterre les dépôts des banquiers et des gouvernements. Ceux-ci, soit à la suite de quelque emprunt, soit pour quelque opération d'achat d'armes ou d'outillage quelconque, soit comme emploi passager de leurs réserves, ont souvent des sommes énormes en dépôt dans les grandes banques, notamment à la Banque d'Angleterre. Les retraits peuvent en être soudains; on les réalise en général en or, et ils peuvent porter sur des dizaines de millions de francs à la fois.

Une distinction très ingénieuse est due, sur ce point, à Bagehot. Il ne suffit pas de connaître, dit-il, le passif d'une banque; il faut aussi discerner l'intensité de ce passif. Autre chose est devoir à vue 200 millions à plusieurs milliers d'individus, dont aucun n'est créancier pour une somme de plus d'un million de francs par exemple, et dont la plupart ne le sont que de quelques milliers ou de quelques dizaines de milliers de francs, autre chose est devoir 200 millions à un seul déposant, ou même à cinq ou six déposants. La situation qui n'a rien d'alarmant ni de précaire dans le premier cas est sérieusement inquiétante dans le second.

Deux catégories de dépôts sont donc particulièrement aléatoires pour les grandes banques, les dépôts des banquiers et les dépôts des gouvernements, surtout des gouvernements étrangers. « Les dépôts des banquiers constituent un passif singulièrement dangereux, écrit Bagehot; il faut les manœuvrer avec la plus grande prudence, et en règle générale, on doit en prêter une partie infiniment moindre que de tous les autres dépôts¹ ». Nous croyons qu'ici la conclusion de l'auteur va trop loin; on peut toujours prêter ces dépôts, mais en pensant constamment à leur recouvrement.

¹ Lombard Street, page 292.

Bien plus dangereux encore pour les grandes banques que les dépôts des banquiers sont les dépôts des gouvernements, surtout des gouvernements étrangers. Bagehot donne ici un exemple topique, celui des dépôts du gouvernement allemand dans les banques anglaises, à la suite de la guerre de 1870-1871 et des opérations de paiement de l'indemnité française. Le gouvernement allemand eut souvent plus de 100 millions de francs en dépôt à Londres; en retirant subitement des sommes d'une telle importance ou même d'une plus grande encore, le gouvernement allemand pouvait mettre dans de grands embarras la Banque d'Angleterre; Bagehot va jusqu'à écrire avec quelque exagération : « le gouvernement allemand aurait pu, s'il l'avait voulu, mettre en faillite la Banque d'Angleterre ».

Voilà ce que Bagehot appelle l'intensité du passif; c'est, au lieu du très grand morcellement des dépôts, l'existence d'un ou de quelques dépôts gigantesques.

Pour que le péril existe, il n'est pas nécessaire que le gros créancier ait des fonds directement déposés à la Banque principale, il suffit qu'il ait ces fonds dans une ou plusieurs autres banques qui, elles-mêmes, aient compris ces sommes parmi leurs propres dépôts à la Banque principale, et sans désignation spéciale. Alors, si le gouvernement réclame ses dépôts à ces Banques, celles-ci sont à leur tour obligées de réclamer leurs dépôts à la Banque principale. L'intensité du passif peut être ainsi dissimulée, le gros créancier réel n'apparaissant pas directement.

Bagehot a pris un exemple exceptionnel, celui du gouvernement allemand à la suite des opérations de notre indemnité de guerre. Mais, quoique dans une mesure en général un peu moindre, la Banque d'Angleterre a constamment quelques gros déposants de ce genre, des déposants qui sont inquiétants, à cause de l'importance exceptionnelle des dépôts de chacun. Ainsi, après chaque opération d'emprunt faite par un gouvernement étranger, ou à la veille de chaque paiement

¹ *Lombard Street*, page 293.

de coupons, la Banque a quelques dépôts énormes. En 1893, par exemple, le gouvernement brésilien avait, à la suite d'un prêt fait par une maison de banque de Londres, des dépôts de quelques dizaines de millions de francs. Dans la dernière situation de la Banque de Russie que nous avons sous les yeux, fin du 1^{er} trimestre de 1894, nous voyons qu'elle avait 47,200,000 francs de dépôts à l'étranger¹. Il est probable que cette somme se trouvait soit à la Banque d'Angleterre soit dans les banques anglaises qui, elles-mêmes, ont des dépôts à la Banque d'Angleterre ; elle pouvait être retirée d'un seul coup. Il est possible que le gouvernement russe ait lui-même, en dehors de la Banque de Russie, des dépôts du même genre dans la Grande Bretagne. Bien d'autres gouvernements et d'autres Banques sont sans doute dans le même cas².

Ainsi, il convient de distinguer, suivant l'heureuse expression de Bagehot, l'*intensité du passif*. Nous croyons, toutefois, les alarmes de l'ingénieur auteur de *Lombard Street* exagérées quand il va jusqu'à croire que tel ou tel gouvernement « pour-

¹ *Bulletin de Statistique et de Législation comparée*, avril 1894, pages 460-461.

² Dans le tableau de la *Situation des principales Banques d'émission à la fin du premier trimestre de 1894*, publié par le *Bulletin de Statistique* (avril 1894, pages 460 et 461), on remarque qu'un assez grand nombre de banques ont des fonds à l'étranger; ainsi, la Banque de Danemark, 23,800,000 fr.; la Banque d'Espagne, 55,200,000 fr.; la Banque de Grèce, 7,800,000 fr.; la Banque d'Italie, 26,000,000 fr.; la Banque de Norvège, 13,200,000 fr.; la Banque de Portugal, 9,100,000 fr.; la Banque de Russie, mentionnée dans le texte, 47,200,000 fr.; la Banque de Serbie, 300,000 fr.; la Banque royale de Suède, 23,200,000 fr.; les Banques privées de Suède, 56,900,000 fr.; tous ces établissements ensemble ont ainsi plus de 262 millions à l'étranger. Ce sont des banques qui ou bien ont fait ces dépôts pour payer des coupons de leur gouvernement et de grandes sociétés de leur pays, ou bien les conservent à la suite d'opérations d'emprunts à l'étranger, ou, enfin, par prudence, se constituent ainsi des réserves.

Sur ces 262 millions, il est probable qu'une centaine au moins, sinon 150, sont en dépôt à Londres, soit à la Banque d'Angleterre, soit dans les banques anglaises, qui elles-mêmes ont des dépôts à la Banque d'Angleterre. C'est donc toujours celle-ci qui aurait à faire face aux paiements, lesquels, en grande partie, pourraient être réclamés en or.

Il est, en outre, possible, même probable, que divers gouvernements ont des dépôts directs en Angleterre.

rait faire mettre la Banque d'Angleterre en faillite. » Celle-ci a traversé les plus grandes crises, notamment celle de la débâcle des pays Sud-Américains, de l'Australie et de la maison Baring, sans parler du Sud de l'Europe, de 1889 à 1894, sans en être ébranlée.

Si l'intensité du passif est dangereuse, elle a ce correctif que cette intensité du passif est connue; on sait, d'une façon très suffisamment approximative, les sommes que les divers gouvernements et les principales Compagnies ont en dépôt dans les grandes banques; on prévoit les circonstances où ces déposants les retireront, et l'on peut prendre ses précautions à cet égard. D'autre part, ces gros déposants n'ont aucun intérêt, pour la plupart, le cas de guerre écarté, nous ne disons pas à faire mettre en faillite la banque d'Angleterre, mais même à la plonger dans de grands embarras. Si elle était obligée de relever, par exemple, précipitamment et notablement le taux de l'escompte, le crédit des fonds publics de ces gros déposants et la situation commerciale de leur pays en souffriraient.

Ce qui est certain, toutefois, c'est que ces grandes banques, que nous avons dénommées plus haut des « banques de banquiers », ne doivent pas se livrer aux opérations des banques ordinaires, que leur fonction tend de plus en plus à se spécialiser, qu'elle consiste de plus en plus dans un simple, mais énorme service, de dépôts, d'encaissements et recouvrements, de paiements, de virements, de compensations de toutes sortes. Elles arrivent même à ne plus prendre ou recevoir à l'escompte que des billets tout proches de l'échéance. (Voir pour la Banque de France, page 624.) Ainsi elles ont leurs ressources de plus en plus disponibles; elles deviennent de moins en moins des établissements de crédit, dans le sens propre du mot, et de plus en plus des caissiers et compensateurs exacts, diligents et ingénieux.

C'est aussi par des compensations que se font en général les règlements d'un pays avec un autre; il y a des circonstances où ces compensations internationales sont plus malaisées; elles s'effectuent, néanmoins, grâce à toute une série

d'actions et de réactions réciproques, de mouvements de marchandises et de titres plus que d'espèces, quoique celles-ci puissent intervenir : le mécanisme qui, en pareil cas, agit avec une très grande sûreté quand on n'a à liquider et compenser que des opérations privées et que les gouvernements ne se mettent pas à la traverse par des mesures artificielles, c'est le taux de l'escompte et le cours du change dont nous parlerons plus loin. Il y a là une méthode naturelle et presque automatique de règlement des soldes internationaux qui agit avec rapidité et efficacité.

DE QUELQUES PROCÉDÉS EMPIRIQUES POUR GARANTIR L'ÉMISSION DES BANQUES : LA PRÉTENDUE RÈGLE QUE L'ÉMISSION PEUT ALLER JUSQU'À TROIS FOIS L'ENCAISSE. — On a cherché à établir empiriquement une sauvegarde à l'émission des banques. Une de celles qui se sont le plus naturellement présentées à l'esprit, c'est la détermination d'une limite maxima à l'émission des billets par rapport à l'encaisse métallique. On a vu plus haut (pages 593 et 631) ce qui a été fait en ce sens pour la Banque d'Angleterre et pour la Banque d'Allemagne.

Bien auparavant, divers auteurs avaient admis une règle dont il est difficile de retrouver l'origine, c'est que l'émission des billets ne devait jamais dépasser le triple de l'encaisse métallique. Il en résultait que l'on croyait que la circulation d'une banque était solide, quand elle n'égalait, par exemple, que deux fois ou deux fois et demie l'encaisse, et que tant que le triple n'était pas atteint il n'y avait rien à appréhender.

Cette prétendue règle ne repose sur aucune observation sérieuse et est de la plus manifeste fausseté.

En premier lieu, l'encaisse ne répond pas seulement des billets, elle répond aussi des dépôts, puisque ceux-ci peuvent être l'objet de retraits soudains et que ces retraits peuvent, au gré du déposant, s'effectuer sous la forme d'espèces métalliques. L'encaisse répond donc de tous les engagements des banques, du moins de tous les engagements à vue, dont les billets émis ne constituent qu'une partie. Sans doute, les déposants ne réclameront jamais tous à la fois leurs dépôts et parmi ceux qui

les retireront, un grand nombre effectuera ce retrait sous la forme de billets et non d'espèces. Il faut, néanmoins, toujours tenir compte de l'éventualité que quelques gros déposants, banquiers, gouvernements, commerçants à l'importation, pourront retirer des espèces métalliques en retirant leurs dépôts.

Il ne peut pas y avoir de proportion fixe et uniforme entre l'encaisse et l'émission, ni même entre l'encaisse et l'ensemble des engagements à vue des banques. Il faut tenir compte de la diversité de la clientèle des banques et de la diversité de ses besoins, ces phénomènes, qui sont si différents d'une banque à l'autre, d'un pays à un autre, d'un district à un autre, et que Bagehot a mis le premier en évidence : *l'intensité du passif* et le *maximum de l'appréhension*. Il en résulte que tel rapport de l'encaisse à l'émission ou de l'encaisse aux engagements à vue, qui ne serait nullement dangereux pour telle banque, le serait manifestement pour telle autre.

En fait, il est assez rare qu'une banque d'émission, sous le régime du remboursement en espèces, ait une circulation de billets à peu près triple de l'encaisse; cette situation ne se rencontre guère que pour les banques de petits pays qui ne sont pas étroitement liées au mouvement général des capitaux dans le monde, et qui sont à l'état de banques locales en quelque sorte, n'étant pas sous le coup de grandes demandes d'espèces pour l'apurement des comptes du monde entier.

Dans le tableau, que publie le *Bulletin de Statistique et de Législation comparée*, de la situation des principales banques d'émission à la fin du premier trimestre de 1894, nous relevons parmi les Banques des États qui sont sous le régime des paiements en espèces : la Banque de Belgique qui, pour une encaisse de 416,700,000 francs, a une circulation de billets de 422 millions, de sorte que l'encaisse ne représente que 27 p. 100 de la circulation. Cependant, la Banque de Belgique est dans une situation très solide; c'est qu'elle n'a guère à satisfaire qu'aux affaires intérieures du pays; chacun y a confiance en sa solvabilité et personne ne cherche à y convertir

des billets contre des espèces; d'autre part, en ce moment surtout où la Belgique est encore normalement au régime du double étalon et peut rembourser ses billets en argent, ce n'est pas à elle qu'on s'adresse pour faire des paiements à l'étranger, et enfin, quoique les Belges soient des capitalistes avisés, ce n'est pas en Belgique que s'effectue le règlement des transactions commerciales et financières de l'ensemble du monde. De même, les Banques privées de Suède ont une circulation qui est un peu plus que triple de l'encaisse, à savoir 81 millions de francs de billets contre 25,700,000 francs d'encaisse, celle-ci ne représentant que 32 p. 100 de ceux-là, et cependant la circulation de ces banques est très solide; mais, d'autre part, il faut remarquer que la Banque Royale de Suède est loin d'avoir une proportion de circulation aussi forte : elle n'a que 59,100,000 francs de billets contre 28 millions d'encaisse, de sorte que celle-ci représente 47 p. 100 de ceux-là; puis surtout, tant la Banque Royale de Suède que les Banques privées de Suède, en outre de leur encaisse métallique, détiennent la première 23,500,000 francs et les secondes 56,900,000 francs, ensemble plus de 80 millions de francs, de fonds à l'étranger, lesquels, déposés sans doute en pays sûr, comme l'Angleterre, et probablement, en grande partie du moins, révocables à volonté, peuvent être ajoutés en quelque sorte à l'encaisse, de sorte que la circulation représente en réalité une somme beaucoup moins forte qu'en apparence par rapport aux espèces métalliques existant dans les caisses de ces banques ou aux espèces métalliques qu'elles peuvent se procurer à bref délai en retirant leurs dépôts à l'étranger.

Par contre, voici des banques dont la circulation est inférieure au triple de l'encaisse et qui sont dans l'impossibilité de rembourser leurs billets à la demande des porteurs : la Banque Nationale d'Italie qui avait, à la fin du premier trimestre de 1894, une encaisse de 336 millions de francs, contre une circulation de 860 millions, celle-là représentant 39 p. 100 de celle-ci. Cependant, les billets de la Banque non seulement avaient cessé d'être convertibles, mais perdaient 10 à 12 p. 100.

On dira que dans l'encaisse des banques il faut distinguer, depuis vingt ans, le métal qui constitue seul la monnaie universelle du monde civilisé, l'or, et le métal qui, pour les nations civilisées, ne forme qu'une monnaie locale, l'argent. En tenant compte de cette observation, la Banque d'Italie, sur les 336,600,000 francs de son encaisse officielle, possédait 288,400,000 francs d'or; par rapport à ce dernier métal, la circulation de billets de 860,300,000 francs ne représentait pas le triple, et cependant les billets étaient très dépréciés. Si l'on prend les trois banques italiennes existant à cette époque (mars 1894), la Banque d'Italie, la Banque de Naples et la Banque de Sicile, on a une encaisse d'or de 416,400,000 francs contre une circulation de billets de 1,154,400,000, soit 2.77 fois seulement l'encaisse d'or; cependant les billets étaient dépréciés de 40 à 42 p. 100, et encore doit-on dire que l'encaisse d'argent devrait compter pour quelque chose, ne serait-ce que pour sa valeur commerciale.

Si nous considérons la Banque d'Espagne, elle avait à cette époque 402,900,000 francs d'encaisse, dont 197,900,000 francs en or et 205 millions en argent; en comptant celui-ci à sa valeur commerciale, soit 45 p. 100 de sa valeur officielle, il représentait 93 millions de francs environ et avec l'encaisse d'or une valeur métallique de 290 millions de francs; la circulation de la Banque, il est vrai, était de 916 millions 500,000 fr.; celle-ci représentait 3.14 fois la valeur métallique de l'encaisse, ce qui ne dépassait guère le maximum considéré comme classique, et cependant, quoique cet écart fût presque insignifiant au-dessus de ce prétendu maximum, les billets de la Banque d'Espagne perdaient 22 p. 100.

La Banque Impériale de Russie offre un autre exemple: elle avait une encaisse de 1,534.9 millions de francs, presque toute en or, à savoir 1,519.5 millions de francs d'or, contre une circulation de 3,941,300,000 francs de billets; l'encaisse représentait donc 38,5 p. 100 de la circulation, ce qui était sensiblement supérieur au minimum réputé classique qui est de 33 p. 100; en outre, la Banque de Russie avait 47,200,000 francs

en dépôt à l'étranger, probablement à Londres, qui pouvaient être considérés comme étant de l'or à disponibilité; néanmoins, ses billets étaient dépréciés de 33 à 34 p. 100.

La règle empirique que l'émission peut atteindre, mais ne doit pas dépasser le triple de l'encaisse, est d'une complète fausseté : la Banque de Belgique et les Banques privées de Suède démontrent que cette proportion de la circulation à l'encaisse peut parfois être dépassée sans danger; les Banques d'Italie, de Russie et d'Espagne prouvent que, soit tout en restant très au-dessous de cette proportion, soit en la dépassant à peine, on peut arriver dans certains cas à l'impossibilité de rembourser les billets en espèces et à une énorme dépréciation de ceux-ci.

Il n'y a d'autre règle pour le rapport de l'émission à l'encaisse ou à l'ensemble des engagements à vue que celle qui est suggérée, dans le cas de chaque banque en particulier, par les antécédents même de cette banque et la nature de sa clientèle. Une sagace circonspection s'impose, dans l'interprétation des circonstances propres à chaque banque, et, dans le doute, doit tendre à réduire les billets plutôt qu'à les étendre. Il y a, d'ailleurs, un mécanisme automatique qui sert de frein et que rien ne peut remplacer, c'est la convertibilité des billets en espèces. Chaque fois que ceux-ci tendent à devenir surabondants, ils reviennent aux guichets de remboursement. Une administration prudente ne doit jamais atteindre le point de saturation des billets.

Quand on a abandonné les paiements en espèces, on est comme un navire sans boussole; il faut y suppléer par une observation encore plus attentive et par un régime très rigoureux de contraction graduelle de la circulation pour ramener les billets au pair¹.

Quant aux banques de premier ordre, qui ont perdu tout caractère local, les banques cosmopolites qui ont charge de pourvoir au règlement définitif des soldes internationaux, du chef tant des

¹ En ce qui concerne le cours forcé des billets, nous nous permettrons de renvoyer ceux qui désirent étudier ce phénomène avec quelques détails à notre *Traité de la Science des Finances*, 5^e édition, tome II, pages 611 à 698.

relations financières que des relations commerciales, non seulement elles ne s'en tiennent pas à la règle que l'émission peut être du triple de l'encaisse, mais elles tendent à égaler l'encaisse à l'émission. Le flux et le reflux permanents des espèces dans leur caisse, non moins que la nécessité de leur situation et la prudence de leur direction, les y invitent et les y aident.

Ainsi, pour s'en tenir au document déjà cité, la Banque d'Angleterre, à la fin du premier trimestre de 1894, avait 769,700,000 francs d'encaisse et 612 millions seulement de billets en circulation, soit 125 p. 100 d'encaisse relativement aux billets (pour la proportion du total des encaisses au total de la circulation des banques d'émission du Royaume-Uni, voir plus haut, pages 596-598). La Banque impériale de l'Empire Allemand, *Reichsbank*, détenait 1,070,700,000 francs d'encaisse contre 1,394,700,000 francs d'émission, soit 79 p. 100 de celle-là par rapport à celle-ci. La Banque de France avait 2,998,900,000 d'encaisse contre 3,452,900,000 francs d'émission, ce qui représente 86 p. 100 de la première à la seconde. Les Banques associées de New-York avaient une encaisse métallique de 501 millions de francs, contre une circulation de 56 millions de francs¹, soit presque dix fois plus de circulation que d'encaisse. On a vu plus haut (page 535) qu'en 1891, les

¹ *Bulletin de Statistique et de Législation comparée*, avril 1894, pages 460 et 461.

On objectera peut-être, en ce qui concerne la Banque de France, qu'une partie de cette encaisse, se composant d'argent déprécié, est fictive : en effet, à cette époque, l'encaisse de la Banque de France se répartissait en 1,728,300,000 francs d'or et 1,270,600,000 francs d'argent, de sorte que l'encaisse d'or ne dépassait guère la moitié de la circulation.

Mais, d'autre part, cette encaisse d'or s'accroît constamment. Au 19 juillet 1894, il atteignait 1,838 millions de francs, contre une circulation de 3,453,000,000 millions, ou une proportion de plus de 53 p. 100 de celle-ci. En outre, les bonnes habitudes de banque, chèques, virements, compensations, *Clearing Houses*, sont peu répandues en France : au fur et à mesure qu'elles le deviendront davantage, le rapport de l'encaisse d'or à la circulation devra hausser. La nécessité de perfectionner nos habitudes de banque est une des raisons qui nous ont fait combattre dans l'*Économiste français* (numéro du 14 et 21 janvier 1893) la regrettable loi qui a élevé à 4 milliards la limite d'émission de la Banque de France.

Banques nationales américaines réunies avaient 131 millions de dollars (658 millions de francs en chiffres ronds) de circulation contre 183 millions de dollars, ou 915 millions de francs, d'encaisse métallique. Même, dans l'année 1893, qui a été un temps de crise si rigoureuse pour les États-Unis, l'ensemble des Banques nationales n'avait, au 3 octobre, que 183 millions de dollars de circulation (915 millions de francs approximativement) contre 224,703,000 dollars (1,124 millions de francs en chiffres ronds) d'encaisse métallique (*specie*¹). Il est vrai de dire que le gouvernement des États-Unis défraie une grande partie des besoins de billets du pays, par les 340 millions de dollars (1,700 millions de francs) de *legal tender notes* ou billets à cours légal² qu'il a en circulation, et, en outre, par les billets représentant l'argent en dépôt dans les caisses du gouvernement. D'autre part, le gouvernement des États-Unis avait l'habitude de conserver en face de cette circulation portant sa signature, une encaisse d'environ 500 millions de francs d'or, laquelle, il est vrai, au mois de juillet 1894, était tombée à 375 millions de francs³ et qui, depuis ce moment, a encore beaucoup plus fléchi.

SOUS LE RÉGIME DE LA SUSPENSION DE LA CONVERTIBILITÉ DES BILLETS, LE GROSSISSEMENT DE L'ENCAISSE DES BANQUES N'A QU'UNE IMPORTANCE RESTREINTE. — Une des erreurs les plus fréquentes en matière de circulation et d'encaisse consiste à croire que, sous le régime de la non convertibilité des billets, le grossissement de l'encaisse métallique des banques doit prévenir une forte dépréciation de ceux-ci. Rien n'est plus inexact. Du mo-

¹ *Report of the Comptroller of the Currency*, 1893, page 4, Il s'agit bien dans le texte d'encaisse métallique proprement dite, non compris les *legal tender notes* ou billets émis par les États-Unis que les Banques avaient en caisse à cette date pour 114 millions de dollars (570 millions de francs), non plus que les billets des autres banques qu'elles détenaient.

² Voir plus haut, page 646, note, la différence entre le cours légal et le cours forcé.

³ *The Economist* du 21 juillet 1894, *The finances of the United States*, page 887. Sur la situation du Trésor américain à la fin de 1894 et au commencement de 1895, voir plus haut les pages 555-559 et 646-647.

ment qu'une banque ne rembourse plus ses billets, il importe peu qu'elle ait une encaisse équivalant à 30 p. 100 ou à 35, ou même à 40 p. 100. Les banques et les gouvernements se trompent considérablement à ce sujet. Les métaux précieux qui sont enfouis dans les caisses d'une banque ne remboursant plus ses billets sont, en quelque sorte, prisonniers, ce sont des amas qui ne comptent plus guère, n'ayant aucune affectation précise et déterminée.

Sans doute, si dans un pays à cours forcé des billets, on voyait l'encaisse croître régulièrement en quelque sorte chaque mois, sans que la circulation augmentât, et de façon à donner l'espérance que les paiements en espèces seraient bientôt repris, la dépréciation des billets s'en trouverait arrêtée et ils tendraient même à reprendre de la valeur. Mais si cet espoir n'existe pas, un grossissement qui n'est pas constant et en quelque sorte progressif et continu de l'encaisse, se trouve sans portée. Voici, par exemple, la Banque d'Espagne : au 14 juillet 1894 sa circulation était de 944,575,000 francs, en augmentation de 20 millions sur le bilan du 15 juillet 1893 où elle n'atteignait que 924,743,000 francs. D'autre part, l'encaisse métallique qui n'était que de 359,659,000 francs au 15 juillet 1893, se trouvait de 428,440,000 francs au 15 juillet 1894, soit un excédent de 67 millions environ. Il est vrai que cet excédent portait sur l'encaisse d'argent, mais même en comptant pour sa valeur commerciale seulement l'encaisse d'argent à ces deux dates, soit 161 millions d'argent à 55 p. 100 au 15 juillet 1893, valant par conséquent 89 millions de francs environ, et 230 millions d'argent à 47 p. 100 au 15 juillet 1894, soit 108 millions de francs, l'encaisse d'or étant restée la même aux deux dates, soit 197,900,000 francs, la situation de la Banque d'Espagne s'établissait comme il suit : au 15 juillet 1893 la Banque avait une encaisse d'or et d'argent d'une valeur réelle (commerciale) de 286,900,000 francs contre 924,743,000 francs de billets en circulation, ou 31 p. 100 de la première par rapport à la seconde ; d'autre part, au 14 juillet 1894, l'encaisse d'or et d'argent de la Banque d'Espagne avait une valeur réelle

(commerciale) de 305,900,000 francs contre une circulation de 944,575,000 francs ou 32.34 p. 100 d'encaisse relativement à la circulation. La situation de l'encaisse par rapport au total des billets s'était donc améliorée de 1893 à 1894, la valeur réelle (commerciale) de l'accroissement de cette encaisse, soit 19 millions de francs représentant presque exactement l'accroissement du chiffre des billets qui était d'un peu moins de 20 millions ; cependant les billets de la Banque d'Espagne, qui ne perdaient que 21 p. 100 en juillet 1893, étaient dépréciés de 23 p. 100 au 15 juillet 1894. La dépréciation s'était donc accrue, quoique la situation de l'encaisse par rapport au total de la circulation fût plutôt meilleure.

C'est que, *sous le régime du cours forcé des billets, la tenue de ceux-ci est influencée non pas tant par telle circonstance spéciale, comme la proportion de l'encaisse à la circulation, que par l'ensemble des conditions générales financières et commerciales du pays*¹.

Bien plus, sous le régime de la non convertibilité, il vaudrait sûrement mieux que l'encaisse fût moins élevée, mais que, d'autre part, les billets en circulation fussent un peu moins abondants. Souvent une somme de 100 millions de francs qui serait enlevée à la fois à l'encaisse et à la circulation des billets produirait un relèvement de ceux-ci. Supposons que, du 15 juillet 1893 au 14 juillet 1894, au lieu que l'encaisse métallique de la Banque d'Espagne eût augmenté de 67 millions et la circulation de 20 millions, l'encaisse fût resté stationnaire et que la circulation eût diminué, nous ne disons pas de 20 millions, mais même seulement d'une vingtaine, il est presque certain que la dépréciation des billets se serait moins accrue, peut-être se serait-elle réduite.

Les sommes d'or et d'argent qui constituent l'encaisse, sous le régime du cours forcé, étant prisonnières, n'ont qu'une influence modique; le chiffre, au contraire, des billets en circulation et non convertibles pèse d'une façon progressive au fur et à mesure

¹ Voir notre *Traité de la Science des Finances*, 5^e édition, tome II, pages 614-698.

de chaque addition et les déprécie davantage. Pour un pays en cet état il vaut beaucoup mieux diminuer la circulation des billets que d'accroître l'encaisse. C'est seulement quand on a l'espérance de revenir promptement aux paiements en espèces que ce dernier souci peut prendre le pas sur le premier.

ERREUR DE CROIRE QUE LES DÉPÔTS DE FONDS PUBLICS GARANTISSENT LA CIRCULATION D'UNE BANQUE, SURTOUT SOUS LE RÉGIME DE LA NON CONVERTIBILITÉ. — Nous avons exposé plus haut le système usité aux États-Unis d'Amérique qui donne comme fondement à l'émission des billets le dépôt de titres de la dette publique (*United States bonds*). Nous n'avons pas à revenir sur l'origine toute empirique de cette organisation¹. Aux États-Unis, elle n'a pas produit de mauvais effets, sous le régime du maintien de la convertibilité à vue des billets en espèces. On se demandait, toutefois, avant la dilapidation des finances américaines de 1889 à 1893, comment l'on pourrait procéder quand les États-Unis auraient racheté presque toute leur dette, et s'il faudrait substituer le dépôt d'obligations des États particuliers ou des corporations municipales, titres d'une sûreté plus variable et plus inégale, aux titres des États-Unis qu'on supposait près de disparaître. Le retour de la fédération aux déficits et aux émissions de titres écarte le moment où cette question de substitution se posera.

Mais, d'une façon générale, *les titres de l'État, même jouissant du plus de crédit, sont de médiocres garants d'une circulation de billets. Cette sorte d'association même du crédit de l'État avec le crédit des banques n'est pas sans inconvénients graves.* S'il y avait une crise aux États-Unis, de très grands besoins d'or, et que les banques n'eussent qu'une très faible encaisse et qu'il fallût qu'elles vendissent de grandes quantités de titres des États-Unis pour se couvrir, le marché pourrait être exposé à un nombre de ventes qui secouerait violemment ces titres eux-mêmes. Le système américain, étant donné que les titres de l'Union sont excessivement-recherchés, peut garantir les por-

¹ Se reporter plus haut, pages 525 et suivantes.

teurs de billets contre les conséquences de la mauvaise gestion de l'une ou de plusieurs des 3,857 Banques nationales (nombre existant au 1^{er} juillet 1893)¹; mais il ne pourrait nullement garantir la circulation de l'ensemble de ces 3,857 Banques dans un temps de crise, si ces banques n'avaient pris soin de recourir à beaucoup d'autres précautions, et notamment, comme nous l'avons vu, de ne pas immobiliser leurs ressources et de conserver une encaisse énorme qui même dépasse depuis quelques années le montant des billets émis.

Ce qui, en tout cas, doit être considéré comme le plus décevant des expédients, c'est la caricature du système américain à laquelle se sont livrés divers pays de l'Amérique du Sud, notamment le Brésil depuis 1889.

Leurs banques immobilisaient leurs fonds de toutes manières tandis que celles des États-Unis les tenaient disponibles². Leurs banques n'avaient aucune ou presque aucune encaisse, tandis que celles des États-Unis en avaient une colossale; le pays était au régime de la non convertibilité des billets, tandis que les banques des États-Unis subissaient le frein modérateur du de la convertibilité constante. Enfin le gouvernement du Brésil grossissait sans cesse sa dette publique et voyait ses titres de plus en plus se déprécier, tandis que le gouvernement des États-Unis rachetait, au contraire, les titres de sa dette et les voyait coter des cours de plus en plus élevés.

Si donc le régime nord-américain de garantie des billets des banques par des titres du gouvernement a pu réussir, c'est par des circonstances particulières, propres à la fois au gouvernement des États-Unis et aux Banques nationales des États-Unis; il n'y a nullement là un système susceptible d'une application générale.

LES PRÊTS OSTENSIBLES OU DISSIMULÉS FAITS PAR LES BANQUES D'ÉMISSION AUX GOUVERNEMENTS CONSTITUENT LE PLUS GRAND DANGER POUR LES BANQUES ET POUR TOUT LE SYSTÈME FINANCIER DU PAYS. —

¹ *Report of the Comptroller of the Currency*, 1893, page 14.

² Voir plus haut, pages 534 à 536, sur les placements des Banques nationales américaines.

EXEMPLE DE L'ITALIE ET DE L'ESPAGNE. — *Le grand péril pour les Banques d'émission n'est nullement dans leurs relations avec le public, mais dans leurs relations avec le gouvernement; c'est de ce côté que sont les principaux risques d'embaras persistants et d'insolvabilité finale.*

Une banque d'émission, passablement et honorablement conduite, parvient toujours à se tirer d'affaire, même dans les circonstances les plus graves, si elle est libre de liens étroits avec le gouvernement. Il est très rare qu'elle puisse échapper aux crises les plus intenses, si elle se laisse entraîner à faire fréquemment au gouvernement des avances.

Ce n'est pas à dire qu'une banque ne puisse se charger de percevoir les recettes qui lui sont remises par les principaux agents du Trésor public et de payer également pour lui divers comptes, notamment celui de la dette, comme le fait la Banque d'Angleterre pour le gouvernement; mais à cela doit se borner son rôle.

C'est surtout pour éviter que la Banque d'Angleterre fût amenée à faire, comme pendant les guerres contre la France, des prêts au gouvernement que Ricardo avait imaginé le plan d'une émission directe de billets par des fonctionnaires de l'État, plan que nous avons étudié et, d'ailleurs, rejeté (voir plus haut pages 639 et suivantes).

Les opérations des banques d'émission ne sont sûres que lorsqu'elles se bornent à l'escompte, à des avances aux particuliers sur des titres très variés et dans des proportions très modérées.

Il faut distinguer, toutefois, entre les divers degrés d'avances faites au gouvernement par les banques. Ces divers degrés sont inégalement dangereux. Quand une banque d'émission ne prête au gouvernement que son capital propre, c'est, sans doute, là une mesure condamnable, d'autant que, s'il y a des gouvernements complètement solvables, comme ceux d'Angleterre, des États-Unis, d'Allemagne et de France, il y en a de très imprudents, s'acheminant à l'insolvabilité, comme ceux d'Italie et d'Espagne, pour ne pas parler des pays

ayant fait récemment une banqueroute incontestable à l'heure où nous écrivons (1894). Le capital d'une Banque d'émission ne devrait donc jamais être prêté au gouvernement, d'autant que ceux qui sont bien conduits et solvables aujourd'hui peuvent devenir téméraires et insolubles demain. Néanmoins *quand une Banque d'émission ne prête au gouvernement que son capital, il n'y a que demi-mal*; nous avons vu, en effet, que le capital, pour une Banque d'émission bien menée, n'est qu'un fonds de garantie et que, en réalité, une Banque de ce genre, quand elle est un peu ancienne, fait ses opérations avec les dépôts ou avec l'excédent de ses billets sur son encaisse, quand cet excédent existe. La Banque peut donc le plus souvent fonctionner régulièrement, même quand elle a prêté son capital au gouvernement, quoique ce prêt ne soit pas à recommander, si solvable que le gouvernement soit.

Voici la Banque d'Angleterre : au 19 juillet 1894, la dette fixe du gouvernement envers elle était de 11,015,100 liv. sterl. (275 millions de francs); mais de plus la Banque possédait 5,784,000 liv. sterl. (145 millions de francs) de rentes sur l'État immobilisées; *celles-ci sont absolument assimilables à un prêt au gouvernement*. C'était donc en tout 16,799,000 liv. sterl. (420 millions de francs environ) qui étaient ainsi engagés vis-à-vis du gouvernement par la Banque. Cette somme dépassait un peu le capital de la Banque qui montait à 14,553,000 livres sterl. (365 millions de francs en chiffres ronds); mais si l'on y joignait la réserve de la Banque¹ qui est une sorte d'annexe du capital, on arrivait à une égalité approximative entre le prêt fait à l'État et les rentes immobilisées, d'une part, et le capital de la banque et sa réserve, de l'autre part, ou même à une légère supériorité du second élément relativement au premier. Or la réserve joue à peu près le même rôle

¹ Les réserves de la Banque d'Angleterre sont confondues dans le bilan avec les profits et pertes et montent ensemble, au 19 juillet 1894, à 3,259,000 livres sterling (80 millions de francs). De beaucoup la plus grosse partie de cette somme, soit 2 1/2 à 3 millions de livres, constituent les réserves, soit 62 à 75 millions de francs.

que le capital ; c'est un fonds de garantie, plutôt qu'un fonds d'opérations ou de roulement. Enfin le Trésor et les administrations publiques avaient en dépôt à la Banque 6,517,039 livres sterl. (163 millions de francs), et quoiqu'il ne pût s'établir de compensation entre cette somme que l'État pourrait toujours retirer et le prêt fixe qui lui avait été fait ainsi que les rentes immobilisées que détenait la Banque, il appert de l'ensemble de cette situation, ainsi que de la solvabilité plusieurs fois séculaire de l'État britannique, qu'il n'y avait pas là de danger.

De même pour la Banque de France au moment où nous écrivons, quoique la situation de celle-ci soit un peu plus engagée envers l'État, sinon par le montant de l'avance fixe, du moins par la quantité de rentes immobilisées, relativement à son capital qui est plus faible. Au bilan du 19 juillet 1894, le prêt fixe de la Banque de France à l'État est de 140 millions de francs ; les rentes immobilisées montent à 100 millions, les rentes de la réserve, qui ne sont pas non plus disponibles, atteignent 10 millions, ensemble 250 millions prêtés à l'État ou placés en rentes dont la banque ne peut disposer. Par contre, la Banque a 182,500,000 francs de capital, 8 millions de bénéfices en addition de son capital et 26 millions de réserves diverses, en laissant de côté 8 millions 1/2 d'une réserve spéciale qui a une affectation particulière ; voulût-on, néanmoins, comprendre celle-ci dans tout cet ensemble, on n'arriverait qu'à 225 millions de francs de capital et de réserves de toutes sortes contre 250 millions prêtés à l'État ou placés en rentes non disponibles. Le second élément dépasserait donc sensiblement le premier. Cette situation n'est certainement pas dangereuse, étant donnée la solvabilité du gouvernement français. Mais il serait préférable que la Banque n'eût rien avancé à l'État et ne possédât pas de rentes immobilisées.

Les États modernes, avec leur vaste crédit, quand ils méritent de l'avoir, n'ont que faire de ces avances des banques ; aussi devraient-ils les repousser.

Cela ne veut, certes, pas dire que les Banques ne puissent

posséder des fonds d'État; mais c'est librement qu'elles doivent les posséder, et ces titres doivent être toujours disponibles, c'est-à-dire que les banques doivent pouvoir soit les engager, soit les mettre en report, soit les vendre, suivant les circonstances. La Banque d'Angleterre et la Banque de France, en plus des rentes immobilisées dont nous avons parlé plus haut et de leurs avances fixes à l'État, détiennent aussi des rentes sur l'État disponibles. Ainsi, au bilan du 19 juillet 1894 de la Banque d'Angleterre, on trouve 12,770,088 livres sterl. (approximativement 320 millions de francs) de *rentes disponibles*, qui viennent s'ajouter aux 5,784,000 livres sterl. (145 millions de francs de rentes immobilisées). La Banque de France a, de son côté, 99,627,753 francs de rentes disponibles en plus de ses 100 millions de rentes immobilisées et des 12,980,000 fr. de rentes des réserves lesquelles sont indisponibles.

On a donné plus haut les raisons (pages 482-484) qui font qu'une banque d'émission peut placer son capital et ses réserves en fonds publics du pays, quand celui-ci est très solvable; mais il convient, pour parer à tout événement, que ces fonds publics soient disponibles. Puis, ainsi que nous l'avons démontré au même chapitre, *il y aurait avantage à ce qu'une grande banque d'émission, au lieu d'avoir tout son capital et ses réserves en fonds publics du pays, en eût une partie en fonds étrangers de première catégorie* (voir page 483 la démonstration).

Quand, au lieu de ces placements disponibles et réalisables, une banque d'émission prête à l'État son capital et ses réserves, il y a une faute, mais les conséquences peuvent n'en pas être graves. Quand elle prête à l'État plus que son capital et ses réserves, c'est-à-dire quand elle lui prête soit une partie des dépôts particuliers qu'elle reçoit et qui peuvent toujours lui être retirés, soit des sommes qu'elle s'est procurées par l'excédent de ses billets en circulation au delà de son encaisse métallique, le péril devient très grand parce que les dépôts ou les billets émis ne sont plus couverts. Au fur et à mesure qu'augmentent ces prêts au gouverne-

ment le péril grossit et presque fatalement on arrive à la suspension des paiements en espèces et à la dépréciation des billets.

Il ne suffit pas que le gouvernement soit définitivement solvable et paie régulièrement les intérêts; il suffit que la Banque lui ait prêté une partie de ses dépôts ou une fraction des sommes obtenues par l'excédent des billets sur l'encaisse, pour qu'on s'achemine à la suspension des paiements en espèces. La Banque est alors obligée de multiplier ses émissions; elle ne peut plus fournir des espèces à volonté à ses déposants ou aux porteurs de ses billets. En face de dettes remboursables à vue, les dépôts et les billets, elle ne peut plus aligner une somme égale en encaisse métallique et en portefeuille commercial ou en avances à courte échéance à des particuliers, elle est obligée de mettre une dette de l'État, dette non recouvrable, si solide qu'on la suppose; l'équilibre est rompu, tout le mécanisme est faussé.

C'est ainsi que la Banque d'Angleterre fut amenée à la fin du siècle dernier, malgré la solvabilité finale du gouvernement britannique, à suspendre ses paiements en espèces, de 1797 à 1821¹.

Des exemples frappants de démesure en cette matière ont été récemment donnés en pleine paix par divers gouvernements, notamment par le gouvernement espagnol. Les finances de l'Espagne ont toujours été gérées avec une certaine nonchalance, de sorte que les déficits, qui sont constants dans la gestion de ce pays, se sont accumulés. Le total de ces déficits à combler atteignait 4 ou 500 millions en 1890; on eût pu alors faire un emprunt public dans le pays et à l'étranger. La Rente 4 p. 100 espagnole était aux environs de 80, c'est-à-dire qu'on eût pu emprunter à 5 1/4 p. 100 environ. Ne l'eût-il pu, le gouvernement eût eu la ressource de faire un *moratorium*, c'est-à-dire un retard des échéances, si fâcheuse que fût cette mesure. Il préféra se faire faire des prêts pour des sommes énormes par la Banque d'Espagne. Nous

¹ Voir notre *Traité de la Science des Finances*, 5^e édition, tome II, pages 622 à 635.

écrivions alors dans l'*Économiste français*¹ que cette déplorable mesure allait plonger l'Espagne dans toute sorte de maux, notamment dans le cours forcé. On y arriva presque aussitôt. Au mois de juillet 1894 la situation de la Banque d'Espagne était celle-ci : son capital et ses réserves montaient à 165 millions de francs ; or, elle a fait des avances successives à l'État d'abord pour une somme fixe de 150 millions de francs, et en plus pour les énormes sommes suivantes représentées par des titres, qui ne sont pas tous légalement immobilisés, mais dont elle ne peut se débarrasser : 415,390,617 francs en rente 4 p. 100 amortissable de 1882, 6,199,521 en rente 4 p. 100 1891, 158,046,000 francs d'obligations du Trésor 1894, 8,602,000 francs de *pagares* du Trésor, 33,000,000 de francs d'autres obligations du Trésor, ensemble 621 millions de francs² et avec les 150 millions d'avances fixes, plus de 770 millions de francs, soit plus de quatre fois et demie son capital et ses réserves. A côté de ce débordement de prêts à l'État, la Banque d'Espagne ne fait que pour 150 à 180 millions d'escompte aux particuliers, elle n'a que 350 millions de dépôts. Une forte partie de ceux-ci et l'excédent de la circulation sur l'encaisse se trouve donc prêtée par la Banque au gouvernement.

Aussi, la circulation des billets de la banque d'Espagne est-elle, au 14 juillet 1894, de 944,575,000 pesetas (égales nominalemment à nos francs) contre 428 millions d'encaisse, dont 230 en argent. Ce n'est pas le rapport des billets à l'encaisse qui est dangereux en lui-même, puisqu'on a vu plus haut (page 668) que ce rapport est encore bien plus élevé pour la Banque de Belgique, mais c'est le fait que la banque a engagé, non seulement ses propres ressources (capital et réserves), mais celles d'autrui (les dépôts) à un seul débiteur pour une somme gigantesque de 7 à 800 millions, dont il sert bien l'intérêt, mais qui, en capital, est irrécouvrable et tend à grossir sans cesse. Aussi la Banque a-t-elle dû suspendre pra-

¹ Voir l'*Économiste français* du 24 juin 1891.

² *Revue économique et financière* du 21 juillet 1894, page 578.

tiquement le remboursement de ses billets, et ceux-ci sont dépréciés de 10 à 23 p. 100.

Tandis que la circulation, en quelque sorte spontanée et naturelle, des billets d'une banque, alors qu'elle augmente, ne le fait que lentement, celle de la Banque d'Espagne s'est accrue par bonds. En 1881, la circulation était de 294 millions de francs et le change se trouvait au pair. En 1885, la circulation était de 424 millions et le change perdait 2 1/2; en 1890, la circulation est de 736 millions et le change perd 4.33 p. 100; en 1891, la première s'élève à 770 et la perte du change atteint 6.56; en 1892, les billets montent à 854 millions et le change perd 15.42¹; enfin en 1894, pour une circulation de 944 millions, la perte du change est de 23 p. 100. Ainsi, de 1890 à 1894, une augmentation de 208 millions de la circulation, soit de 27 à 28 p. 100 environ, a provoqué une baisse du change de 19 points, mais déjà en 1890, le change perdait 4 1/4. Il est vrai que, postérieurement, en 1895, par suite de nombreuses ventes de rente espagnole Extérieure faites par les habitants de la péninsule aux pays étrangers, la perte du change s'est trouvée réduite à 10 p. 100, ce qui est encore énorme; une certaine amélioration de la situation budgétaire et un retour de confiance en l'avenir a aussi contribué à cette reprise², mais l'état du change espagnol, tant que les rapports entre la Banque et le Gouvernement seront aussi enchevêtrés, restera précaire et dangereux.

Les Banques, comme la Banque d'Espagne, tout en résistant plus que ne le feraient des fonctionnaires publics à la pression gouvernementale, se laissent assez influencer par elle; dans le présent, les actionnaires retirent, en effet, des bénéfices sensibles d'avances qu'ils font au Trésor au taux de 3, 4, 5

¹ Voir un tableau sur la circulation, l'encaisse et la perte de change en Espagne de 1875 à 1892 dans le *Bulletin de Statistique et de Législation comparée*, 1^{er} volume 1893, page 578.

² Sur les causes diverses qui déterminent les fluctuations du papier-monnaie à cours forcé et parmi lesquelles les causes morales tiennent une place prépondérante, voir notre *Traité de la Science des Finances*, tome II, pages 611-698.

ou 6 p. 100, en émettant du papier non convertible qui ne leur coûte rien; ils compromettent ainsi, il est vrai, la situation future de la Banque et la circulation du pays. Aussi des Banques tout à fait bien conduites, comme celle de France, font-elles une résistance plus énergique.

Bien d'autres pays, le Portugal, la Grèce, sont dans le même cas que l'Espagne encore aggravé, et de même le Brésil.

Certaines contrées, comme l'Italie, souffrent du même mal, plus dissimulé. Les rapports du gouvernement italien avec les banques, quoique assez voilés, ont mis à nu le scandale de la Banque Romaine qui est l'objet de procès criminels dans l'année où nous écrivons (1894). La Banque d'Italie (dans ce pays quatre banques jouissaient du privilège d'émission) a été poussée par le gouvernement à des avances aux compagnies immobilières qui l'ont elle-même compromise.

Les gouvernements tendent aussi à faire intervenir les banques sur le marché des fonds publics pour soutenir ceux-ci et rien n'est plus dangereux; ç'a été le cas de la Banque Romaine.

Nous ne parlons pas ici d'autres scandales bien plus grands, comme ceux des Banques Nationales de la République Argentine. Bien différentes des Banques des États-Unis, ces Banques Nationales étaient de vraies banques d'État; il en existait une dans chaque province de la République. Elles sombrèrent, non seulement par le vice du système et par excès d'émission sous le régime de l'inconvertibilité, mais par les dilapidations les plus effrénées. Il fut constaté notamment, pour la Banque de Santa-Fé, que le gouverneur de la province et les principaux politiciens s'étaient fait ouvrir des crédits personnels de 5, 8 ou 10 millions de francs.

Aux États-Unis on s'est préoccupé parfois d'interdire ou de limiter par la loi les prêts faits par les Banques Nationales soit à leurs propres employés (*executive officers*) soit à leurs administrateurs (*directors*); mais on a renoncé, avec grande raison, à une législation à ce sujet¹; c'est aux actionnaires à

¹ *Report of the Comptroller of the Currency, 1893, pages 21 et 22.*

se préserver de ces abus, qui ne paraissent pas être très considérables. Un bon choix des administrateurs et des vérificateurs des comptes y pourvoit. Tout autre est la situation quand une banque ou bien appartient à un État ou est privilégiée. Alors, ou bien il n'y a pas d'actionnaires ou le pouvoir de ceux-ci est très faible. Chacun connaît la vénalité de l'engeance politicienne, plus encore dans les états démocratiques que dans les autres¹.

En ce qui concerne l'affaiblissement dans une banque privilégiée du pouvoir des actionnaires, déjà assez débile et très intermittent dans la généralité des sociétés anonymes, on ne peut que se reporter à l'opinion de Napoléon I^{er} au sujet de la Banque de France. « La Banque, disait-il, n'appartient pas seulement aux actionnaires, elle appartient aussi à l'État puisqu'il lui donne le privilège de battre monnaie », et encore : « Je dois être le maître dans tout ce dont je me mêle, et surtout dans ce qui regarde la Banque, qui est bien plus à l'Empereur qu'aux actionnaires puisqu'elle bat monnaie² ».

Cette opinion est despotique et comporte le maximum de danger pour une banque.

D'une manière générale, *un pays se relève vite des fautes commises par les Banques privées; les excès d'émission de celles-ci, s'il s'en produit, ne peuvent altérer sensiblement et longtemps le cours du change, comme on le verra plus loin. Au contraire, les fautes commises par des banques d'État ou ayant un lien étroit avec l'État, et à l'instigation, sous la pression du gouvernement, pour les besoins du gouvernement, ont une portée infiniment plus grande et plus prolongée. Elles jettent le pays dans un désarroi complet pour des séries d'années ou de décades d'années.*

¹ Voir notre ouvrage *L'État moderne et ses fonctions*. L'empereur Napoléon I^{er} voulait que le papier du gouverneur et du sous-gouverneur de la Banque de France fussent exclus de l'escompte; mais de telles précautions sont enfantines, parce qu'il peut toujours y avoir des prête-noms (Courcelle-Seneuil, *Traité des Opérations de Banque*, page 607).

² Courcelle-Seneuil, *Traité des Opérations de Banque*, Opinion de l'Empereur Napoléon I^{er} sur la Banque de France, pages 606 et 607.

BIBLIOTECA

Faculdade de Economia

TABLE DES MATIÈRES

CINQUIÈME PARTIE

La circulation des Richesses.

LIVRE I

L'ÉCHANGE. — LA VALEUR.

CHAPITRE PREMIER

L'ÉCHANGE. — LE COMMERCE.

L'échange est un fait instinctif dans l'humanité. 1
 Les deux origines et les deux principales causes actuelles de l'échange. 4
 La forme primitive et collective de l'échange : le troc de tribu à tribu. 5
 Description des échanges entre les tribus de pasteurs et les tribus de cultivateurs. — Les caravanes. 5
 Évolution graduelle de l'échange. 10
 Types divers de l'échange. 11
 L'échange est, en principe, un contrat avantageux aux deux échangistes. 12
 Le commerce. 13

CHAPITRE II

LE CONCEPT DE VALEUR

Le concept de valeur est le concept fondamental de l'économie politique.
 — Nombreuses confusions à ce sujet 15
 La valeur en usage et la valeur en échange. — La valeur en usage est une des notions essentielles de l'économie politique. — Son rôle dans les relations humaines. 19
 La valeur porte non sur l'universalité d'une chose considérée comme genre, mais sur des parties précises de cette chose ou sur des exemplaires déterminés. 25
 Influence sur la valeur de la loi de satiabilité des besoins et de la loi de variété. — Le degré final d'utilité et la valeur décroissante. 28
 La valeur limite. — La théorie de la moindre jouissance. — Le classement des besoins suivant leur degré d'importance et le degré de satisfaction

qu'ils ont reçu. — La substitution des besoins entre eux aux divers degrés de satisfaction.	34
Conséquences pratiques résultant de la théorie de la valeur décroissante.	41
La valeur est-elle un sentiment ou un jugement?	44
La valeur en échange. — L'élément objectif de la valeur : la difficulté d'acquisition.	44
Variabilité de la valeur en échange.	46
L'ensemble des valeurs peut-il hausser ou baisser?	48
Les prétendues contradictions de la valeur : les sophismes de Proudhon.	51

CHAPITRE III

LES FLUCTUATIONS DE LA VALEUR EN ÉCHANGE. — LEURS CAUSES. RECHERCHE D'UNE MESURE DE LA VALEUR,

Quoique la valeur soit toujours en mouvement, la plupart des valeurs d'échange offrent une relative constance dans des périodes limitées de temps et des étendues limitées de pays.	56
Causes qui limitent, dans un ensemble de circonstances données, les fluctuations de la plupart des valeurs en échange.	58
Causes qui déterminent les fluctuations de la valeur. — La loi de l'offre et de la demande. — Nature réelle de cette loi. — Son mécanisme.	61
Causes principales qui peuvent influencer sur la demande et sur l'offre. — Influence des marchés à terme.	67
Les deux principales catégories de valeurs correspondant aux deux grandes catégories d'objets : ceux qui ne peuvent être indéfiniment reproduits ; les autres qui peuvent l'être indéfiniment. La première est réglée simplement par la loi de l'offre et de la demande. — Rôle dans ce cas de la loi de substitution des besoins et des désirs entre-eux.	70
La valeur des objets qui sont susceptibles d'une reproduction indéfinie. — Deux subdivisions dans cette catégorie : les objets dont la reproduction indéfinie peut s'effectuer à frais constants ou décroissants ; les objets dont la reproduction indéfinie peut avoir lieu, mais seulement à frais croissants. — Influence des frais de production.	73
Cas particuliers de valeurs.	83
L'ordre des valeurs en échange dans l'humanité.	87
De la recherche d'une mesure commune de la valeur dans le temps et dans l'espace. — Impossibilité de l'obtenir.	90

LIVRE II

LA MONNAIE

CHAPITRE PREMIER

L'ÉVOLUTION DE L'ÉCHANGE — LA MONNAIE

Les trois phases générales de l'échange.	95
Le régime du troc ; ses inconvénients.	96
La monnaie. — La décomposition de l'échange en vente et achat.	99

La première fonction de la monnaie : Terme de comparaison des valeurs ; <i>tertium comparationis</i>	100
La monnaie de compte	101
La monnaie réelle : le <i>tertium permutationis</i>	101
Les différentes marchandises qui ont servi de monnaie	104
La monnaie métallique non frappée	107
Raisons qui devaient graduellement porter le genre humain à se servir uniquement des métaux comme monnaie. — Conditions essentielles d'une bonne monnaie	112
La monnaie frappée ; l'intervention de l'État dans la monnaie. — Avantages et inconvénients de cette intervention	122
La monnaie est une marchandise. — Est-elle une marchandise d'une nature particulière ?	129
Le titre. — Le seigneurage	133
La monnaie de billon	134
Mesures relatives au seigneurage : gratuité ou indemnité. — La question de la refonte des monnaies et de l'abaissement des types. — Newton .	139
Coup d'œil jeté sur les falsifications de la monnaie	140

CHAPITRE II

DE LA VALEUR DE LA MONNAIE

Ce que l'on doit entendre par la valeur de la monnaie	145
Les causes déterminantes de la valeur de la monnaie	147
L'influence excitatrice exercée par un subit afflux de monnaie	148
L'action mécanique de la monnaie. — La rapidité de la circulation monétaire	151
Comment les frais de production des métaux précieux affectent la valeur de la monnaie	155
Influence que peut avoir sur la monnaie l'emploi des métaux précieux aux usages industriels. — Très grande inégalité, au moment actuel, des usages industriels de l'or et des usages industriels de l'argent. — Effets sensibles de cette inégalité sur la valeur respective des monnaies des deux métaux	159
Chaque métal est particulièrement approprié à un état de civilisation .	166

CHAPITRE III

L'ÉTALON MONÉTAIRE

L'étalon monétaire. — Les trois systèmes à l'égard des pièces de monnaie de différents métaux : l'abstention de l'État ; l'étalon unique ; le double étalon	170
Examen historique de la question de l'étalon unique et de l'étalon multiple ; les Perses et les Grecs	173
Emplois industriels des métaux précieux et importance des trésors métalliques dans l'antiquité persique et hellénique	186
Les métaux précieux et la monnaie sous les Romains et au Moyen-Age	189
Les métaux précieux depuis la découverte de l'Amérique. — Production. — Dépréciation	192

Énorme et croissante abondance de la monnaie dans le courant de la civilisation moderne.	219
De l'influence de l'augmentation de la production des métaux précieux sur les prix; de la dépréciation ou de l'appréciation de ces métaux.	220

CHAPITRE IV

L'ÉTAT MONÉTAIRE (suite)

Des proportions de l'or et de l'argent dans la production des métaux précieux depuis 1493.	239
Du rapport de valeur entre les deux métaux. — L'antiquité perse grecque et romaine.	241
Rapport de valeur entre les deux métaux au moyen âge.	244
Rapport de valeur entre les deux métaux dans les temps modernes. — Fluctuations incessantes du rapport commercial, malgré la fixité du rapport monétaire. — Expérience des États-Unis d'Amérique.	245
Les achats d'argent par le Trésor américain.	253
Le double étalon constitue en fait un étalon alternatif et les pays à ce régime n'ont jamais en circulation que le métal le plus déprécié.	258
La loi de Gresham: la mauvaise monnaie chasse la bonne. — Cette loi n'est que l'application, dans un domaine spécial, d'une des lois les plus générales de l'économie politique.	260
Procédés par lesquels s'applique la loi de Gresham.	266
Dés écarts et des fluctuations du rapport de valeur commerciale entre l'or et l'argent depuis deux siècles.	268
Causes diverses des fluctuations du rapport de valeur entre l'or et l'argent depuis deux siècles.	271
Supériorité de l'or comme monnaie relativement à l'argent dans les pays riches.	277
De l'emploi simultané des deux métaux avec la subalternisation de l'un d'eux. — La monnaie subsidiaire ou d'appoint. — Les règles à ce sujet.	284
Arguments allégués en faveur du double étalon.	288
De la baisse de l'argent depuis 1873 et de ses causes.	293
Un métal ne peut être regardé comme métal précieux que lorsqu'il est très recherché par l'industrie. — La déchéance commerciale et artistique d'un métal entraîne sa déchéance monétaire.	305

CHAPITRE V

DE L'INFLUENCE DE LA DÉMONÉTISATION OU DE LA SUBALTERNISATION DE L'ARGENT SUR LES PRIX DE 1873 A 1894. LE BIMÉTALLISME INTERNATIONAL

Prétention que la démonétisation, dans certains pays, et la baisse universelle du métal d'argent seraient les causes de la baisse des prix depuis vingt ans.	308
Nature et mesure de la baisse des prix dans le dernier demi-siècle.	315
Les inconvénients des systèmes monétaires reposant sur des métaux différents dans des contrées qui ont entre elles un commerce étroit ou des relations financières intimes.	323

Le bimétallisme international. — Sa réalisation mettrait tous les contractants au régime effectif de l'étalon unique du métal le plus déprécié. — Dans les circonstances présentes, elle restreindrait la production de l'or et ferait fondre les monnaies de ce dernier métal.	332
Mesure à prendre à l'avenir pour la monnaie. — Les pièces formulées en grammes d'or. — Liberté des stipulations. — Les paiements en nature sous la Révolution des membres du Corps législatif et de l'Institut.	341
De l'étalon composite en marchandises ou étalon tabulaire; les stipulations de paiement d'après le système des prix combinés selon la méthode des <i>Index numbers</i> . — Avantages de cette méthode pour les paiements à longue échéance; des perfectionnements à apporter à ce système.	345

LIVRE III

LE CRÉDIT

CHAPITRE PREMIER

NATURE GÉNÉRALE DU CRÉDIT

Ancienneté du crédit.	350
Nature du crédit.	353
Définitions diverses du crédit. — Les définitions fausses ou incomplètes. — La seule définition exacte.	355
Les différentes catégories de prêts d'après la nature des objets prêtés.	358
Examen de la question si le crédit multiplie les capitaux.	361
Le caractère concret des capitaux et le caractère abstrait de l'acte de crédit.	369
En quoi consiste l'utilité du crédit : les trois grandes catégories d'utilité du crédit.	374
Le prêt à la consommation : ses inconvénients généraux.	379
Le crédit accroît le mouvement dans chacune des trois grandes catégories économiques.	385
Le crédit aide à la concentration des capitaux, ce qui ajoute souvent à leur productivité.	386
Le crédit augmente-t-il l'inégalité entre les hommes? — Il est un admirable instrument de sélection.	389
Le crédit accroît la solidarité entre les lieux, les nations, les classes, de même qu'entre les générations. — Phénomènes analogues dans l'antiquité.	394
Seconde utilité du crédit : il stimule l'épargne et provoque une capitalisation plus abondante.	399
Troisième utilité du crédit : le crédit sert d'auxiliaire à la monnaie métallique et permet d'effectuer un chiffre donné d'affaires avec une moindre quantité de celle-ci.	408

CHAPITRE II

PREMIÈRES FORMES DU CRÉDIT. — ORIGINES DES BANQUES. — LE CHANGE DES MONNAIES. — BANQUES DE DÉPÔTS ET DE VIREMENTS

Formes primitives du crédit. — Sévérité des lois contre les débiteurs.	413
Évolution du crédit. — Les grandes lois naturelles qui l'ont déterminée. — Le crédit dans l'antiquité et au moyen âge.	419

La fonction originelle des banques est le change des monnaies et la fourniture de bonne monnaie.	425
Les premières banques du moyen âge et des temps modernes. — Les banques de virements.	432

CHAPITRE III

LE PAPIER DE COMMERCE ET L'ESCOMPTE

Comment les banques furent amenées à faire de véritables opérations de crédit.	441
Le crédit commercial et les engagements spéciaux qu'il comporte.	444
L'escompte commercial; sa nature, ses conditions et ses garanties. — Il constitue la principale fonction des banques.	450
Les deux corruptions de l'escompte commercial. — Les lettres de crédit des consommateurs. — Le papier de complaisance ou de circulation.	453
Le chèque; sa nature, sa fonction. — Le chèque barré.	456

CHAPITRE IV

LE BILLET DE BANQUE

Le billet de banque. — Ses origines. — La Chine ancienne.	459
Utilité des billets de banque pour le détenteur et le banquier. — L'avantage pour le banquier peut exister même lorsque l'encaisse métallique dépasse la circulation des billets.	463
Avantages du billet de banque pour le public, en général.	467
Caractères essentiels du billet de banque. — Conditions nécessaires à une circulation régulière de billets.	468
Le billet de banque, entre autres fonctions, sert à répandre le crédit de la banque et à vulgariser les opérations perfectionnées des banques.	474

CHAPITRE V

LE RÔLE DES BANQUES ET LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE BANQUES

Les banques ne distribuent pas toutes les natures de crédit. — Rôle essentiellement différent des banquiers et des capitalistes.	477
Caractères spéciaux des ressources des banques. — Ces caractères déterminent et limitent leurs opérations.	480
Division des banques en quatre catégories principales. — La mission et le fonctionnement de ces quatre catégories doivent différer. — Les reports, l'escompte, etc.	484
Application de la théorie des banques. — L'évolution de l'industrie bancaire. — Le système naturel et les systèmes artificiels de banque. — Lutte entre les banques par actions et les banquiers privés.	495
La publication de leur bilan par les banquiers individuels.	506

CHAPITRE VI

APPLICATIONS PARTIELLES OU APPROXIMATIVES DU SYSTÈME NATUREL DE BANQUE.
LES BANQUES D'ÉCOSSE. — LES BANQUES DES ÉTATS-UNIS

Les Banques d'Écosse. Leur origine et leur fonctionnement. — L'émission des billets a précédé, pour elles, les dépôts.	508
Importance des services rendus par les Banques d'Écosse. — Elles ont réalisé le premier et le meilleur type des banques rurales.	515
Autre exemple d'une approximation du régime naturel des banques : les anciennes Banques des États-Unis, notamment celles du Massachusetts.	520
Organisation actuelle des Banques nationales aux États-Unis. — Les banques des États.	524
Fonctionnement des Banques américaines. Énormité de leurs dépôts et de leurs prêts.	527
Ressources et activité réunies de tous les établissements distribuant du crédit, en 1891, aux États-Unis.	538

CHAPITRE VII

LES BANQUES D'ÉMISSION (suite). — LA CONCENTRATION DU DROIT D'ÉMISSION.
LES BANQUES PRIVILÉGIÉES

L'idée de réglementer et de concentrer l'émission des banques est née à <i>posteriori</i> pour justifier de mauvaises pratiques de la part des États.	560
Raisons alléguées, à <i>posteriori</i> , en faveur de l'étroite réglementation et même de la concentration et du privilège du droit d'émission des banques.	563
Les banques, même les mieux assises, ne peuvent élever arbitrairement la somme de leurs billets en circulation.	566
Des conditions requises pour une bonne circulation des billets de banque. — De la publication des bilans. — Influence de la quotité des coupures.	570
Des risques de demandes soudaines de remboursement des billets. — Les risques, de ce côté, sont beaucoup moindres que du côté des dépôts.	576
Les rapports de l'État avec les banques. Les banques privilégiées; leur origine.	583
Origine, fonctionnement et caractère spécial de la Banque d'Angleterre. — Importance générale des Banques en Angleterre.	586
Fonction actuelle de la Banque d'Angleterre. — Appréciation de l'Act de 1844.	598
Le <i>Clearing House</i> ou Chambre de compensation. — Du faible usage des billets de banque et de la monnaie en Angleterre.	608
La Banque de France. — Les Caisses qui l'ont précédée. — La Caisse d'escompte de Turgot; causes de sa chute. — Origines de la Banque de France. — Idée qui présida à sa fondation.	610
Développement de la Banque de France depuis la Restauration. — Les Banques d'émission dans les départements.	616
Timidité commerciale de la Banque de France; ses rapports avec le gouvernement. — La Banque de France n'est qu'accessoirement une institution de crédit.	619

CHAPITRE VIII

LES BANQUES D'ÉTAT

Les Banques d'État. — La Banque de l'Empire allemand, <i>Reichsbank</i> . — Ses origines. — Elle reproduit plusieurs des caractères de la Banque d'Angleterre.	628
Constitution et administration de la <i>Reichsbank</i>	633
Le projet de Banque nationale de Ricardo. — Le but et les détails de ce projet. — Ses inconvénients nombreux sans aucun avantage.	639
Les applications partielles du plan de Ricardo : la Trésorerie des États-Unis	646
La Banque impériale de Russie	648

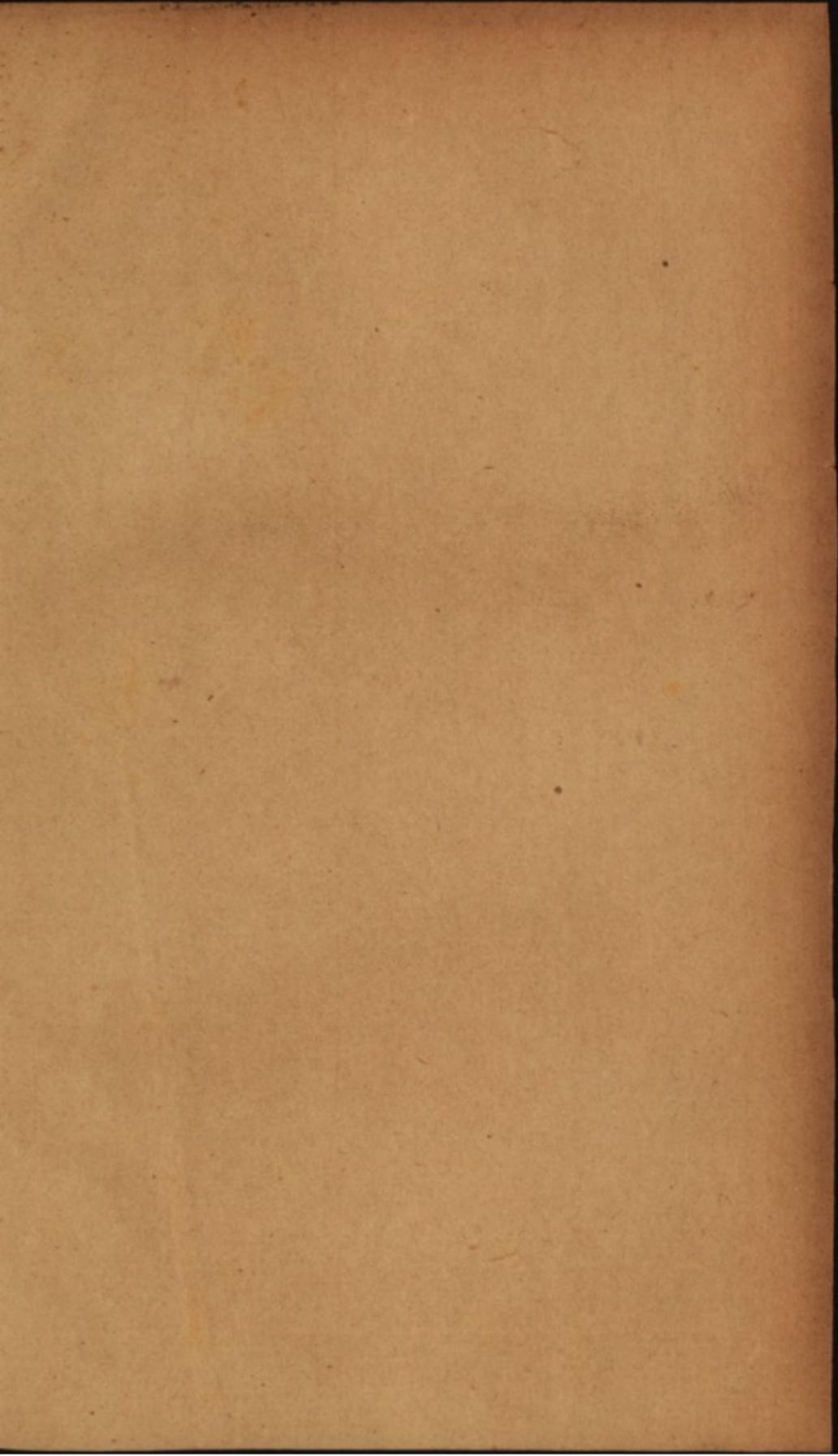
CHAPITRE IX

LES PRÉCAUTIONS PRISES POUR LA STABILITÉ DES BANQUES D'ÉMISSION.

LE GRAND PÉRIL DES BANQUES : LES AVANCES AUX ÉTATS

Les causes qui peuvent faire présenter les billets des banques au remboursement.	652
Les coupures des billets de banque. — Les billets de petites coupures restent plus longtemps dans la circulation que ceux de grosses coupures.	654
Des conditions requises pour l'escompte des effets. — L'éloignement maximum d'échéance. — Le nombre des signatures.	659
Le danger des banques d'émission vient beaucoup plus du retrait des dépôts que de la demande de remboursement des billets. — L'intensité du passif et le maximum d'appréhension.	662
De quelques procédés empiriques pour garantir l'émission des banques : la prétendue règle que l'émission peut aller jusqu'à trois fois l'encaisse.	667
Erreur de croire que les dépôts de fonds publics garantissent la circulation d'une banque, surtout sous le régime de la non convertibilité.	676
Les prêts ostensibles ou dissimulés faits par les banques d'émission aux gouvernements constituent le plus grand danger pour les banques et pour tout le régime financier du pays. — Exemples de l'Espagne et de l'Italie.	677

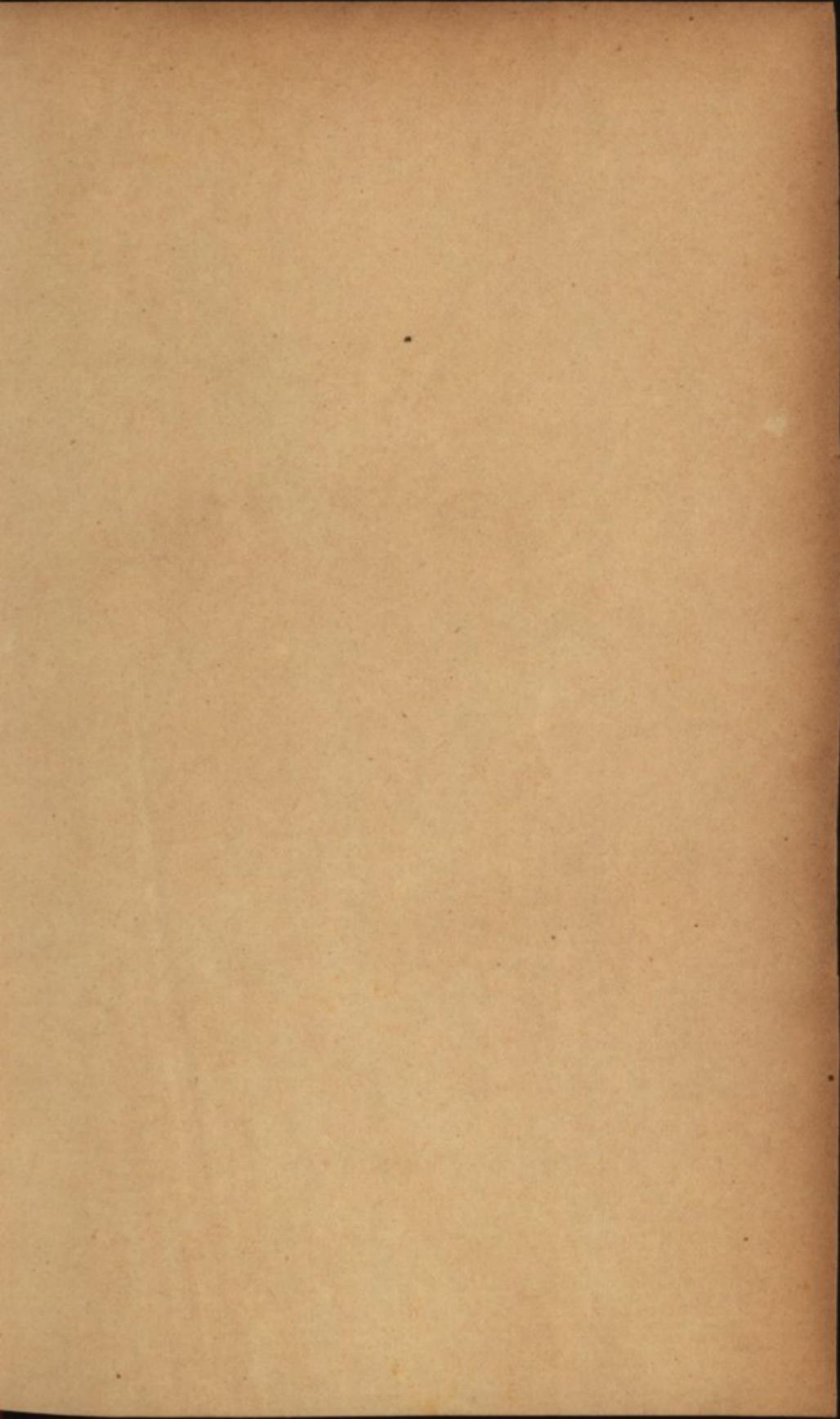
FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TROISIÈME VOLUME



FACULDADE DE CIÊNCIAS DE COIMBRA

19 SET. 2011

BIBLIOTECA









P. LEROY - BEAULIEU

TRAITE
D' ECONOMIE POLITIQUE

3